patrimonia

17e Convention annuelle des professionnels du Patrimoine

30 sept. - 1er oct. 2010
Centre de Congrès de Lyon

2 JOURS DE FORMATION ET D'ÉCHANGES

4 Grandes Conférences

traitant de thèmes majeurs de la gestion patrimoniale

- La zone euro en pleine tourmente : croissance en berne, fragilité financière, tour de vis fiscal...
- Les conséquences de la crise financière sur la fiscalité de l'épargne. Le cas particulier de l'assurance vie.
- Familles recomposées, vieillissement de la population, dépendance, tutelle...
- Rééquilibrage ou déplacement vers l'Asie des pouvoirs économiques et financiers.

50 Ateliers-tables rondes

abordant l'actualité économique, financière, sociale, juridique et fiscale.

200 Partenaires

représentant les métiers de l'assurance, la banque, la bourse, le crédit, l'immobilier, l'informatique, les associations professionnelles et la presse spécialisée.

Accès réservé aux professionnels
Infos & conditions d'inscription sur

www.patrimonia.fr

Avec le concours de

Et le soutien de plus de 20 titres de la presse financière et patrimoniale

Designed by Fejuro

pub-patri_210x297-PATPRI_200810.indd 1 04/08/10 15:33

PERSPECTIVES **Forums de la croissance : des aides réservées aux initiés** PAGE 43

EXO
Cultures & Métiers comptables

EXO Cultures & métiers comptables - N° 6 -Septembre 2010 - 5 € - Commerce et argent au Moyen Age - L'Estonie dans l'Euro - Forums de la croissance

EXO CULTURES & MÉTIERS COMPTABLES – N°6 – AOUT/SEPTEMBRE 2010 – 5

REPÈRES

Commerce et argent au Moyen Âge

PAGE 19

PROFESSION

Services : La feuille de route de Bruxelles PAGE 11

REPÈRES

L'Estonie dans l'Euro : mode d'emploi PAGE 33

novaxel

N°1 de la GED intuitive

Grand jeu concours :

1er prix, gagnez du Temps

Je suis Précieux mais on ne peut m'acheter.

Qui suis-je ?

Le Temps

celui que vous allez gagner...
En travaillant chaque jour avec novaxel !

Expert Comptable

Novaxel Family offert,
pour classer vos documents personnels.
Novaxel-store !
pour classer vos documents professionnels.

novaxel-store.com
04.78.30.62.41 - commercial@novaxel.tm.fr

Sommaire

PROFESSION

4 Brèves, agenda
Toute l'actu

11 Directive Service
La feuille de route de Bruxelles

16 ELC Direct vise
3000 nouveaux clients par an

RÉFÉRENCES

PHOTO GUILLAUME DAVEAU

19 Commerce et argent au Moyen Age

33 L'Estonie dans l'Euro
Mode d'emploi

PERSPECTIVES

41 Lectures

42 Forum de la croissance
Beaucoup de bruit
pour des aides
réservées aux initiés

46 Tam Tam
Quand rigueur
rime avec vigueur

Mannequin

Un mannequin ? Pourquoi un mannequin ? Quelle question, et pourtant combien de fois a-t-elle circulé dans la rédaction d'EXO à l'heure du bouclage ! D'abord, le personnage en couverture n'est pas un simple mannequin, mais constitue la composante essentielle d'une reconstitution scénique d'un métier du Moyen Age, le changeur, dans la Grange aux dîmes de Provins, fière capitale du commerce médiéval au cœur de l'Europe. On en oublierait presque le reste du tableau, la monnaie pesée aux fins de vérification de son authenticité, les épées garantissant la tranquillité de l'exercice, et tant d'autres détails. Mais pourquoi un mannequin ? Si ce n'est pour alerter nos lecteurs, férus, adeptes, pratiquants ou étudiants en comptabilité, qu'ils pourraient peut-être un jour finir dans un musée de cire comme leur illustre ancêtre (quoique le changeur n'est pas à proprement parler l'ancêtre du comptable). Science, ou plutôt économie-fiction ? Pas vraiment. La voyoucratie qui préside aux salles de change, de "trading", mais aussi de salons branchés ultra-libéraux où l'on prône la fin non pas de l'Etat-providence, mais de la puissance régalienne tout court et en tous domaines, séduit certes nombre d'experts-comptables confrontés aux obstacles, charges et impôts excessifs multipliés sur le parcours de leurs clients. Mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Les Docteur Folamour qui la composent, adeptes de la dérégulation dans la mondialisation, ne sont rien d'autres que des charlatans sans histoire ni culture. Sinon ils sauraient qu'au-delà du bénéfice immédiat, politique ou économique, qu'importe, tout a un coût.
Nous avons voulu la mondialisation des échanges économiques ? Nous n'en aurons que les inconvénients si nous ne sommes pas capables d'appréhender les idées qui ne manquent pas de surgir derrière chaque marchand venu d'un monde resté lointain et pourtant devenu quotidien. Au-delà de nos métiers, il nous faut puiser dans notre culture la force d'avancer en confiance. Cette culture s'appuie sur l'Histoire. Culture d'un métier ? Cultures et métiers avons-nous préféré. La Provins du Moyen Age ou encore l'Estonie de l'euro vous font découvrir dans cette édition d'EXO pourquoi ce mannequin revêt autant d'intérêt et n'envoie pas la comptabilité au musée. A contrario des chantres d'un monde économique sans barrières, sans contrôles, sans seuils, sans garanties, sans connaissances de l'autre, un monde qui, lui certainement, menace nos métiers.

YVES CESCO

EXO, Cultures & Métiers comptables - BP 80034 - 78472 St-Rémy-les-Chevreuse Cedex - Tel & fax : 0954 36 00 51 www.exo.fr
Rédacteur en chef : Yves Cesco. **Rédaction :** Vincent Panigada, Pauline Pinturault, Justine Dionisi. redaction@exo.fr **Publicité au support :** publicité@exo.fr **Abonnements :** abonnement@exo.fr **Réalisation graphique** Cyan Design – Iannis Camillieri – Montgenèvre (05) & Djangocom – Philippe Hofstetter– Palaiseau (91). Imprimé en Europe (France - Imprimerie Laballery - Clamecy (58) tel 03 86 27 55 74. Crédits photo et icono : EXO (Alexandre Gabriel y Galan), Ville de Provins (OT), UNESCO, Communauté Urbaine de Strasbourg, Editions Perrin et Presses Universitaires Rouen-Le Havre, Parlement Européen, Bibliothèque Nationale de France. Exo est édité par EXO sarl – sarl au capital de 10 000 euros. RCS Paris B 451 782 080. Directeur de la publication : Yves Cesco. CPPAP en cours de renouvellement 0906 T 85 249. ISSN 1774-4539. Dépôt légal à parution (septembre 2010). EXO Cultures & Métiers comptables est une marque déposée à l'INPI et à l'AFNIC. Toute reproduction même partielle des textes et iconographies d'EXO est strictement interdite. Magazine bimestriel et site électronique d'informations (presse en ligne). Le numéro : 5 €. EXO est adhérent de la Fédération nationale de la presse spécialisée (FNPS) et du Syndicat de la presse économique, juridique et politique (SPEJP). Photo de couverture : "le changeur", scène de la Grange aux Dîmes de Provins, photo EXO-Guillaume Daveau.

BRÈVES

Le parking de la discorde

Serpent de mer de la profession depuis plus de 20 ans, la réunion en un même lieu du CROEC Paris-Ile-de-France et de la CRCC de Paris a enfin été menée à bien, les deux institutions quittant leurs lieux respectifs de la rue des petits Champs et l'avenue de Courcelles pour le 50 rue de Londres dans le 8ème arrondissement de Paris.

La naissance de ce lieu unique pour les experts-comptables et commissaires aux comptes parisiens n'a pas été une partie de plaisir, loin s'en faut. Problème de périmètre d'abord, puisque les deux instances ne recouvrent pas la même zone géographique (n'oublions pas la Compagnie de Versailles). Mais ce n'est qu'un détail auprès du montage financier de l'opération Présenté "à parité" par ses initiateurs, il recouvre en fait une forte participation de la Compagnie, à son détriment et à l'avantage du CROEC Paris-Ile-de-France, dont la gestion est apparue pour le moins dispendieuse. "Les commissaires aux comptes qui ont bien géré leur maison payent pour les experts qui eux ont fait n'importe quoi", c'est le résumé des phrases peu amènes entendues dans les couloirs de la Compagnie au point qu'un élu au moins a démissionné sans discrétion. Rare dans cet univers feutré.

Il faut dire que le site choisi n'est pas exempt de défaut. Avec plus de 120 places de parking souterrain, "l'Ordre a-t-il vocation à exercer la mission de gestionnaire de parkings ?" s'étrangle un confrère. Surtout que, gag, la rampe d'accès rend inaccessibles aux grosses berlines les précieuses places.

Rare et coûteux dans le 8ème, le parking est certes un problème pour les élus se rendant aux multiples réunions des instances, élus qui ne comptent pas beaucoup d'écolos à vélo dans leurs rangs (on est loin du bilan carbone du congrès de Strasbourg, qui passe donc pour du greenwasching). Mais c'est pain béni pour les permanents et collaborateurs, autre détail qui fâche. Car l'idée de considérer qu'il est naturel que les élus d'un même syndicat tiennent simultanément les deux instances a du plomb dans l'aile depuis les dernières élections professionnelles. Quid des conflits de photocopieurs et de machines à café en période de "cohabitation" ?

Les élus franciliens pourront se consoler en faisant remarquer qu'ils sont pertinents dans leur approche, quand le CSOEC et la CNCC regroupent leurs équipes internationales sous un même toit. Mais de régional à international, il y a un monde. Le 50 rue de Londres devra prouver sa pertinence en matière d'économies et de bon fonctionnement. Qui a dit "valeur ajoutée" ?

Avec PACIOLI, l'IFEC rentre-t-elle ouvertement en campagne ?

Françoise Savès, élue présidente de l'IFEC après la défaite du syndicat lors des élections professionnelles de novembre 2008, passe-t-elle à la phase reconquête de ce mandat ? La question peut être posée.

Traumatisés par la perte de la majorité au CSOEC, les élus IFEC ont tout d'abord renouvelé en profondeur leur équipe dirigeante au congrès suivant les élections, puis se sont penchés sur les causes de la défaite électorale. Il est vite apparu que Paris en était le responsable principal, du fait de son poids en termes de sièges et de son basculement pour une coalition menée par ECF. Les autres régions françaises n'ayant que peu bougé. Dans cette analyse, l'hypothèse d'une reconquête rapide du pouvoir au sein des instances ordinales ne semble pas absurde.

L'offensive de Françoise Savès s'appuie depuis quelques mois sur une refonte complète des outils de communication du syndicat. Plus à l'écoute, plus dynamiques, plus ouverts. La présidente joue sur du velours, succédant à des dirigeants battus peu au fait des nouvelles technologies et plus enclins à privilégier repas discrets et manœuvres d'appareil. Françoise Savès promeut donc davantage de jeunes, de femmes, et développe une nouvelle formule du magazine interne, un nouveau site web, et maintenant un nouvel outil : "Pacioli". *Pacioli.fr*, du nom de l'inventeur de la comptabilité double, est un réseau social type Facebook. Ce qui est bel et bien revendiqué dans l'édition d'Ifecmag de juin 2010. Destiné aux professionnels du chiffre et donc développé par l'IFEC, il pourrait tout d'abord couper l'herbe sous les pieds d'ECF en matière de communication électronique entre professionnels, l'idée de la nécessaire unicité d'un tel outil pouvant facilement être admise par les utilisateurs potentiels. De plus, *pacioli.fr* renvoie le CSOEC à son rôle institutionnel, réservant la dynamique de la communication Internet aux syndicats professionnels, en l'occurrence l'IFEC. Enfin, et ce n'est pas le moindre intérêt du projet, l'éditeur d'un tel site peut analyser et disséquer les attentes des internautes. Dans le cadre de *pacioli.fr*, en termes de cibles électorales, ce sont des éléments de programme entiers qui peuvent se dégager des forums entre experts. *pacioli.fr* peut dès lors être considéré comme un outil de reconquête de l'opinion comptable par l'IFEC.

GLOSSAIRE

EC : *expert-comptable*

CAC : *commissaire aux comptes*

CNCC : *Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes*

CRCC : *Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes*

OEC : *Ordre des Experts-comptables*

CSOEC : *Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables*

CROEC : *Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables*

H3C : *Haut-commissaire au commissariat aux comptes*

IFEC : *Institut français des experts-comptables*

ECF : *Experts-comptables de France*

Certification et politique : l'affaire Wœrth éclabousse un expert-comptable

Quand un homme politique fait l'objet d'une campagne de presse, les dommages collatéraux ne sont pas loin. L'affaire Wœrth elle-même n'est-elle pas un dommage collatéral de la guerre interne à la famille Bettencourt ? Quoi qu'il en soit, un expert-comptable est désormais mêlé au feuilleton de l'été : le site d'informations MediaPart s'apprête à publier des informations sur la remise de la Légion d'Honneur par Eric Wœrth à l'expert-comptable qui a certifié ses comptes de campagne et de son micro-parti, Bernard Godet. L'expert lui-même ne serait pas mis en cause par le media Internet dirigé par Edwy Plenel, ancien patron de la rédaction du Monde. Mais le mélange des genres fait désordre. Une fois de plus, la confusion entre intérêts privés et publics s'affiche, et le doute s'installe.

Ce n'est pas la première fois qu'un incident politique touche la profession d'audit dans son absolue nécessité de neutralité. Il y a un an, à Janvry, petite commune de l'Essonne, le maire Christian Schoettl était déchu de son mandat de conseiller général pour un jour de retard dans le dépôt de ses comptes de campagne. L'histoire mérite d'être comptée.

Christian Schoettl, maire de Janvry et conseiller général de l'Essonne, avait été porté à la tête du SITREVA, société de traitements des déchets regroupant 182 communes de trois départements, après un scandale de financement politique dans un contexte géographique explosif : les zones d'influences respectives de Serge Dassault et Gérard Larcher, dont on ne conteste plus l'influence et la puissance.

Dans la foulée, remettant en ordre les écuries d'Augias et privant par-là même certains groupes politiques d'un financement occulte supposé, Christian Schoettl, candidat à sa propre succession au Conseil Général, fut réélu dès le premier tour avec plus de 65% des voix. Son expert-comptable avait pour mission de certifier ses comptes, et de les déposer en conformité avec la loi. Ce qu'il fit… avec donc un jour de retard. Election annulée par le Conseil Constitutionnel, qui à l'occasion rappela que l'obligation de dépôt incombait uniquement au candidat. La responsabilité de l'expert-comptable n'était donc pas engagée.L'affaire aurait pu en rester là, si l'entourage du maire de Janvry n'avait découvert que le cabinet en question avait d'autres intérêts, contradictoires. Ambiance. Conférence de presse. Et puis rien. Christian Schœtl en vieux routier de la politique départementale, s'en tint à un attentisme prudent.

Ce qu'appellent ces deux affaires, dans lesquelles rien ne semble pouvoir être reproché aux experts-comptables concernés, c'est l'indispensable prudence dont doit faire preuve la profession quand elle s'aventure sur le terrain politique. Par nature déjà miné, l'actuelle transformation du paysage politique en un champ de ruines qui n'inspire plus que défiance et dégoût, comme l'a dit récemment Dominique Schnapper, ancienne membre du Conseil Constitutionnel, présente un risque certain pour les professionnels du chiffre. Le Conseil supérieur a souvent fourni des fiches utiles aux certificateurs de compte de campagne. Peut-être est-il temps de les actualiser.

AGENDA

Conférence débat : "Dématérialisation et gestion de documents sont les enjeux du management aujourd'hui."

Lyon, 16 septembre 2010

NOVAXEL, pionnier et numéro un de la GED (Gestion Electronique des Documents) et la CGPME du Rhône s'associent pour organiser cette conférence autour de la GED intuitive. Outil indispensable du manager d'aujourd'hui et des professionnels qui l'entoure, au premier rang desquels l'on retrouve l'expert-comptable, la dématérialisation des documents se heurte souvent à des difficultés de par la complexité de sa procédure. Par son approche intuitive, NOVAXEL nous invite à découvrir cet outil adapté au management qui permet de simplifier ce qui était complexe.

www.novaxel.com

Congrès d'ECF 2010

Le Touquet,
16-17 septembre 2010

Le prochain congrès de d'ECF aura lieu au Touquet en septembre prochain. Pour cet événement annuel, ECF a choisi d'axer sa thématique autour de trois axes resserrés : l'organisation, les nouvelles missions et le management du cabinet, après une séance d'ouverture intitulée "Quel avenir proche pour l'exercice libéral ?". Autour de cette séance auront lieu différents ateliers qui préciseront les thèmes abordés au début du congrès. Le rapprochement des cabinets pour l'exercice du CAC, la complémentarité EC / CAC dans la petite entité, la restitution de la mission au client par le CAC et l'EC, la politique du cabinet, les nouvelles obligations en matière de blanchiment, le développement durable et les nouvelles missions.En parallèle, des innovations pour le cabinet d'aujourd'hui ainsi que la saisie automatique et la facturation électronique seront également au programme. A quelques semaines du Congrès de l'Ordre, ce congrès syndical s'affiche comme essentiellement pragmatique et pratique.

Renseignements supplémentaires
et bulletins d'inscriptions
sur le site www.e-c-f.fr

7ème salon E-Commerce

Paris,
21-23 septembre 2010

En septembre, Paris devient la capitale du E-Commerce.
Alors que la croissance (+35%) et la tonicité du e-commerce ne se démentent pas, le salon E-COMMERCE PARIS 2010 termine ses préparatifs pour recevoir 30 000 professionnels.
Pour sa nouvelle édition, le salon E-Commerce Paris se fixe un objectif conforme à sa progression : devenir un rendez-vous essentiel pour les e-marchands européens. C'est déjà depuis deux ans le grand salon du e-commerce en Europe, mais avec un public principalement hexagonal (90% des 25 000 visiteurs en 2009).
L'enjeu de cette édition est de donner à la manifestation une plus grande ouverture continentale. Ainsi,, cette année, le salon a invité pas moins de 40 000 e-marchands européens et a ouvert ses allées à 30% d'exposants d'envergure européenne
350 conférences, 25 000 m² de zone d'exposition, 500 exposants font de ce rendez-vous une opportunité de rencontrer de très nombreux experts du e-commerce, sur toutes les facettes de compétence de ce nouveau métier.

www.ecommerceparis.com

Les Journées de l'Entreprise

Jarry (Guadeloupe),
24 -25 septembre 2010

Thème de cette année : "le développement durable, un enjeu pour nos entreprises!". Evénement marquant dans l'agenda du Conseil de l'Ordre des experts-comptables en Guadeloupe, cette manifestation a vocation à informer les porteurs de projet, ou ceux en phase de développement, d'être informés et conseillés auprès de partenaires et acteurs qui gravitent autour de l'entreprise. Une nouvelle orientation est donnée à l'édition 2010. Les membres du comité de pilotage travaillent sur ce nouveau projet et vous donne rendez-vous en Guadeloupe.

www.experts-comptables.fr

12ème salon de la micro-entreprise et 1er carrefour des auto-entrepreneurs

Paris, 12-14 octobre 2010

Malgré les difficultés économiques, la création d'entreprise ne s'est jamais aussi bien portée. L'image de l'entrepreneur est en train de changer, dans un pays où la prise de risques a longtemps été considérée avec méfiance. Comment se lancer, repérer les business porteurs, "sentir" un marché, analyser les "signaux faibles", savoir répondre aux attentes et aux besoins émergents ?
Experts en entrepreneuriat et économie, les intervenants de ce salon dressent un panorama des nouveaux business, des diversifications possibles,

En créant le salon des micro-entreprises en 1999, Alain Bosetti, son président, a donné un coup de jeune à la création d'entreprises, loin de l'institutionnalisation des grands-messes patronales

PHOTO JACQUES LE GOFF

La "ruche" du salon des micro-entreprises, un concept qui permet à de très petites sociétés d'être présentes à peu de frais sur la manifestation.

PHOTO JACQUES LE GOFF

décryptent les moyens de défricher les terrains entrepreneuriaux vierges, autant de clés pour démarrer ou se développer sous les meilleurs auspices.
Dans un contexte difficile, la recherche de nouveaux clients, la défense des marges, la capacité à mieux vendre constituent les priorités des entrepreneurs. Experts de leur activité, ils doivent souvent assumer la fonction commerciale, par devoir plus que par choix. En conséquence, la "performance commerciale" sera un thème phare du salon et du programme de conférences pour permettre aux visiteurs d'acquérir les méthodes les plus efficaces pour développer leur chiffre d'affaires.
Un événement clef pour mieux appréhender les nouvelles tendances et identifier les secteurs et acteurs des entreprises de demain. Un vivier de nouveaux clients en perspective..

www.salonmicroentreprises.com
www.carrefour-auto-entrepreneurs.com

PHOTO L'ILL AUX LUMIÈRES - RIDEAU D'EAU SOUS LE PONT ST-NICOLAS © GENEVIÈVE ENGEL (CUS)

65e congrès de l'Ordre des Experts-Comptables

Strasbourg, 14-16 octobre 2010

Le congrès de l'Ordre des Experts-Comptables aura lieu à Strasbourg les 14, 15 et 16 octobre 2010. L'OEC propose à travers son programme de s'interroger sur l'évolution de la profession dans les dix années à venir. Pour réaliser ce travail prospectif, les organisateurs du congrès ont prévu des plénières, des ateliers, des conférences, des forums ainsi que différents kiosques qui permettront de réfléchir à l'avenir selon deux lignes directrices, les missions de demain et le cabinet du futur. On peut y voir une habile déclinaison entre les deux forces centrifuges qui sont au cœur de la profession, opposant exercice de conseil économique et environnement juridique de plus en plus contraignant. Le cabinet du futur est ainsi décliné autour des nouvelles technologies, le management des équipes, le blanchiment ou encore le management des cabinets et la valeur ajoutée.

Les pleinières, par contre, donnent l'impression d'avoir été conçues au forceps avec ces phrases clés ambiance SF des années 60 : "Les lumières du futur", "La mémoire du futur" ainsi que "Le futur c'est l'aventure". Passons charitablement et notons quand même que des ateliers sur la réglementation, l'accompagnement des entreprises et sur la relation entreprise/dirigeant auront lieu dans le cadre des missions de demain. "Missions de demain", un argument un peu plus concret pour les cabinets. Enfin, le congrès offre, comme à chacune de ses sessions, un salon d'environ 120 exposants, tous fournisseurs de moyens et services à la profession.

Renseignements supplémentaires et bulletins d'adhésions sur le site http://www.experts-comptables.fr/

Colombages du Moyen Age, architecture métallique de l'époque industrielle, créativité de l'ère numérique, Strasbourg associe passé et futur tout au long de ses multiples voies d'eau.

PHOTO L'ILL AUX LUMIÈRES - RIDEAU D'EAU SOUS LE PONT ST-NICOLAS © GENEVIÈVE ENGEL (CUS)

PHOTO SALON DES ENTREPRENEURS

Plus convenu que son cousin de la micro-entreprise, le Salon des Entrepreneurs présente néanmoins l'avantage d'essaimer en région.

Salon des entrepreneurs

Nantes, 17-18 novembre 2010

Dédié à la création d'entreprise et à son univers (reprise, franchise, développement, financements, innovation, transmission...), le Salon des Entrepreneurs est le plus grand rassemblement de créateurs et dirigeants d'entreprises en Europe.

A la fois révélateur des nouvelles tendances entrepreneuriales et véritable outil pratique pour ses visiteurs, le Salon des Entrepreneurs propose également un espace de rencontres et d'échanges qui favorise chaque année la création et l'aboutissement de nombreux projets d'entreprises.

Se développer et durer, tel est l'enjeu de nombreuses PME qui ont survécu ou se sont créées durant la crise.

Pour les accompagner et les aider à grandir, à franchir des paliers de croissance, le Salon des Entrepreneurs leur dédie cette année un cycle de conférences pour décrypter des stratégies de croissance, à travers des témoignages de dirigeants, des Diagnostics Innovation permettant d'évaluer le potentiel innovant d'une entreprise, mais aussi des rencontres avec des experts sur les thèmes qui les touchent directement : stratégie d'alliance, croissance externe, export, R&D...

Après Paris et Lyon, Nantes sera le rendez-vous à ne pas manquer pour l'acteur incontournable du monde de l'entreprise qu'est l'expert comptable.

www.salondesentrepreneurs.com

10ème LEXPOSIA, Salon européen du Droit, de l'Audit et du Conseil

Paris, 18-19 novembre 2010

L'alliance des entreprises et des professionnels du droit et du chiffre.

Depuis 10 ans, LEXPOSIA porte les valeurs de l'interprofessionnalité en réunissant dans un même lieu experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, notaires, juristes, contrôleurs de gestion, magistrats, huissiers de justice, étudiants et universitaires autour d'un programme interprofessionnel où chacun apporte sa connaissance et son expérience.

Le salon LEXPOSIA a donc l'ambition de donner à tous les professionnels du droit, de l'audit et du conseil, l'occasion d'échanger leurs avis, d'assister à un programme de conférences, de partager des moments de convivialité, de découvrir des produits et services présentant un bénéfice réel et répondant aux exigences des professionnels.

Dans le contexte actuel, ce salon est plus que jamais un rendez-vous incontournable pour faire face aux évolution des métiers de la comptabilité et aller au-devant de nouvelles missions.

www.salonlexposia.com

Directive Services : La feuille de route de Bruxelles

Les services en Europe ? 70 % de l'activité économique, 57 % des investissements étrangers, et 95 % des nouveaux emplois de l'Union. Rien de bien surprenant, alors, que Bruxelles passe outre la foule d'intérêts particuliers qui bride le développement du marché unique européen des services. La Commission entend bien faire appliquer sa directive (date butoir 31 décembre 2009, c'est passé…). Problème bien français : alors que Paris était prévenu depuis des lustres, comme d'habitude la France n'a rien transcrit, n'en fait qu'à sa tête et apparaît comme le mauvais élève de la classe. Pis, le rapport remis par Brigitte Longuet à Hervé Novelli en février 2010, inscrit clairement dans ses objectifs comment sortir les professions libérales du champ d'application de la directive. Bruxelles a apprécié. EXO revient sur la genèse de la directive Services en publiant le mémorandum qui recense constat et propositions (désormais actées et obligatoires) qui ont conduit à la rédaction du cadre européen. Un peu de pure documentation ne peut pas faire de mal en ces temps de protectionnisme.

La directive Services a pour but de maximiser les avantages du marché unique pour les consommateurs et les entreprises. Dix ans après l'achèvement du premier programme Marché intérieur en 1993, la suppression des entraves aux échanges a permis la création d'au moins 2,5 millions d'emplois supplémentaires et a généré une croissance de près de 900 milliards d'euros (en moyenne, environ 6 000 euros par famille dans l'UE). La concurrence s'est intensifiée à mesure que les entreprises ont trouvé de nouveaux marchés dans d'autres États membres. Dans de nombreux domaines, les prix ont baissé, tandis que la gamme et la qualité des produits disponibles pour les consommateurs ont augmenté.

Toutefois, le marché unique des services ne fonctionne pas encore aussi efficacement qu'il le devrait. Il subsiste des obstacles qui empêchent les prestataires de services de s'établir dans d'autres États membres ou d'effectuer des opérations transfrontalières. Ces obstacles doivent être surmontés car les services jouent un rôle essentiel dans l'économie de l'UE. Ils représentent environ 70 % de l'activité économique dans les 27 États membres de l'UE. Ils constituent la principale source d'investissements directs étrangers (57 % en 2008) et, surtout, 95 % des nouveaux emplois créés le sont dans le secteur des services.

Une entreprise d'ingénierie a dû dépenser 3 % de son chiffre d'affaires annuel en recherches concernant les exigences juridiques divergentes de seulement deux autres États membres où elle souhaitait fournir des services.

Les problèmes que la directive Services contribuera à résoudre

Les obstacles administratifs qui empêchent les entreprises de services de s'établir ou de fournir leurs services, notamment dans un autre État membre, sont contraignants même pour des grandes sociétés qui disposent de budgets conséquents et d'un accès aisé à des conseils juridiques. Pour les PME, les coûts et le caractère dissuasif de cette bureaucratie peuvent être insurmontables. Il en résulte que les destinataires des services, y compris les consommateurs, ont moins de choix et paient des prix plus élevés.

Les prestataires de services connaissent de nombreuses difficultés pour s'établir, en particulier dans les autres États membres :

Les entreprises attendent parfois des mois voire des années avant d'obtenir toutes les licences et autorisations nécessaires. Il arrive même qu'elles ne reçoivent pas de réponse à leur demande;

Certains États membres exigent que les entreprises passent un "test des besoins économiques" pour démontrer que, même si elles proposent aux consommateurs un meilleur choix et un meilleur rapport qualité-prix, elles ne déstabiliseront pas la concurrence

locale. Ces tests laissent la place aux décisions arbitraires. Une société a, par exemple, dû payer au total 5,9 millions d'euros pour introduire 22 demandes dans toute l'UE;

Les entreprises qui souhaitent s'installer dans un autre État membre font face à des difficultés et des coûts rien que pour prendre connaissance des formalités juridiques et administratives. Par exemple, une association professionnelle de prestataires de services a estimé que les coûts directs pour obtenir les informations nécessaires pour s'établir dans un seul pays allaient de 80 000 à 160 000 euros.

Il est parfois tout aussi difficile de fournir des services temporairement ou occasionnellement dans un autre pays de l'UE: Une entreprise d'ingénierie a dû dépenser 3 % de son chiffre d'affaires annuel en recherches concernant les exigences juridiques divergentes de seulement deux autres États membres où elle souhaitait fournir des services. Une entreprise de matériel et de services électroniques a dépensé 100 000 euros en conseils juridiques extérieurs pour s'assurer des règles applicables dans seulement cinq États membres ;

Un État membre a estimé qu'une société anonyme bien établie originaire d'un autre État membre ne disposait pas d'un capital social suffisant pour exercer ses activités. On a ensuite demandé aux actionnaires et à leurs conjoints de présenter la preuve de garanties personnelles de solvabilité. La société a décidé de ne pas s'établir dans l'État membre en question et a choisi un État non membre de l'UE à la place.

Outre le fait de devoir payer des services plus chers en raison des coûts encourus par les entreprises à cause d'une bureaucratie inutile, les destinataires des services, notamment les consommateurs, peuvent également être directement victimes de discrimination et d'un manque d'informations. Dans certains cas, il arrive que des citoyens européens payent des prix différents dans un même musée ou pour un même événement sportif en fonction de l'État membre où ils résident. Dans d'autres cas, notamment dans le domaine du commerce électronique,

"Conseils juridiques et fiscaux" : avocats et experts-comptables sont clairement concernés par la Directive Services

QU'EST-CE QUE LA DIRECTIVE «SERVICES» ?

La directive «services» est un acte législatif européen qui vise **à faciliter la vie des entreprises qui fournissent ou utilisent des services dans l'Union européenne (UE). Exigeant de tous les États membres de l'UE qu'ils suppriment les obstacles juridiques et administratifs,** elle facilitera:

- **l'établissement d'entreprises dans le secteur des services,** c'est-à-dire les cas où un entrepreneur individuel ou une société souhaite créer un établissement permanent (une société ou une succursale) dans son propre pays ou dans un autre État membre de l'UE.

  Exemples: un charpentier hongrois qui souhaite s'établir en Suède ou une société espagnole qui souhaite ouvrir un nouveau magasin dans son propre pays;

- **la prestation de services transfrontaliers,** c'est-à-dire les cas où une entreprise déjà établie dans un État membre de l'UE souhaite fournir ses services dans un autre État membre, sans y créer d'établissement permanent.

  Exemples: un architecte établi en France chargé de concevoir une maison en Allemagne ou un organisateur d'événements finlandais qui souhaite organiser un festival de plein air en Estonie.

La directive «services» a été adoptée le 12 décembre 2006. Elle doit être intégralement mise en œuvre par tous les États membres pour **le 28 décembre 2009.**

QUELS SONT LES SERVICES COUVERTS PAR LA DIRECTIVE «SERVICES» ?

La directive couvre un large éventail de services, à savoir notamment:

- les services de distribution (dont les services de vente au détail ou de vente en gros de biens et de services)
- les services liés à la construction
- les activités artisanales
- la plupart des services professionnels (comme les conseillers juridiques et fiscaux, les architectes, les vétérinaires)
- les services aux entreprises (tels que la publicité, le recrutement, les conseils en brevets)
- le tourisme (tels que les agences de voyage, les guides touristiques)
- l'hôtellerie et la restauration (tels que les hôtels, les restaurants, les services de restauration)
- les services dans le secteur de l'éducation et de la formation (telles que les universités privées, les écoles de langues)
- les services liés à l'immobilier
- les services à domicile (tels que le nettoyage, la garde d'enfants, le jardinage)

SOURCE UE

les consommateurs se voient simplement refuser l'accès à un site web ou sont redirigés vers un autre site web en fonction de leur lieu de résidence.
De plus, le manque de coopération entre les autorités des différents États membres peut mettre en péril la protection des consommateurs ainsi que la santé et la sécurité. Par exemple, une institution spécialisée en droit du travail dans un État membre a indiqué que, pour déterminer si une entreprise proposant des services sur son territoire était véritablement établie dans un autre État membre (et qu'elle n'y avait pas qu'une simple boîte aux lettres), elle a dû faire appel à des détectives privés, faute d'avoir été aidée par l'État membre dans lequel l'entreprise était prétendument établie.

La directive Services présente une série de solutions à ces problèmes

1. Les entreprises seront en mesure de s'établir n'importe où dans l'UE, économisant ainsi du temps et de l'argent
Le programme de simplification et de modernisation des procédures administratives et des régimes d'autorisation vise à garantir que seules les procédures et les formalités réellement nécessaires sont maintenues. Il veille également à ce que le contenu et les démarches des procédures et formalités maintenues soient accessibles, allégées et efficaces.
En outre, conformément à la directive Services, les États membres doivent supprimer les obstacles inutiles et garantir que les entreprises aient facilement accès à toutes les informations sur les conditions et les formalités applicables. Les prestataires de services pourront obtenir des informations et remplir les formalités administratives par l'intermédiaire de guichets uniques dans chaque État membre. Ils pourront effectuer en ligne toutes les formalités pour la création d'une entreprise et la réalisation de leurs activités. Les procédures d'autorisation seront accélérées et les coûts réduits. Une entreprise souhaitant construire et gérer, par exemple, un hôtel ou un magasin dans un autre État membre ne devra désormais plus traiter avec plusieurs autorités différentes au niveau national, régional et local. Elle évitera les dépenses et les désagréments dus aux visites répétées aux autorités de l'État membre dans lequel elle a l'intention de fournir ses services.
Les régimes d'autorisation dans les États membres seront plus clairs, plus transparents, moins restrictifs et non discriminatoires. Actuellement, obtenir une autorisation peut être un exercice aléatoire et long, assorti de retards substantiels et de coûts importants en termes de redevances administratives, de personnel chargé des négociations et de bénéfices non réalisés.
Toutes les conditions administratives discriminatoires et tous les "tests des besoins économiques" seront interdits.
La modernisation et la simplification administratives et législatives découlant de la directive Services bénéficieront non seulement aux entreprises étrangères mais aussi aux entreprises nationales.

2. Il sera plus facile pour les entreprises de fournir des services transfrontaliers
Les prestataires de services pourront effectivement offrir leurs services transfrontaliers dans d'autres États membres. Les entreprises qui fournissent des services transfrontaliers devront respecter les exigences des autres États membres uniquement si elles sont non discriminatoires, proportionnées et nécessaires pour des raisons liées à l'ordre public, à la sécurité publique, à la santé publique et à la protection de l'environnement.
Une entreprise pourra fournir des

Un État membre a estimé qu'une société anonyme bien établie originaire d'un autre État membre ne disposait pas d'un capital social suffisant pour exercer ses activités. On a ensuite demandé aux actionnaires et à leurs conjoints de présenter la preuve de garanties personnelles de solvabilité. La société a décidé de ne pas s'établir dans l'État membre en question et a choisi un État non membre de l'UE à la place.

AMITIÉ EUROPÉENNE…

Ce n'est pas récent, mais mérite d'être rapporté dans ces temps où, négociations budgétaires 2014-2020 obligent, les Européens doivent unir leurs efforts. 25 février dernier donc, Parlement Européen, Bruxelles. Les honorables parlementaires des 27 Etats membres abordent l'état de la monnaie européenne, fort chahutée, et la situation grecque. Florilège.

Un député anglais : *"nous sommes heureux de ne pas être dans la zone euro, sinon il aurait fallu que les Britanniques payent pour les Grecs !"*
Réponse d'un représentant grec : "et nous, nous sommes heureux que l'Angleterre ne soit pas dans l'euro, car notre déficit n'est que de 12,7 % et le vôtre 12,9 !".
Un autre député anglais interpelle le président de l'Union, Hermann Von Rompuy, dont les pensées vont visiblement à l'état de son propre pays, en pleine crise de belgitude :
"A quoi servez-vous, on nous avait dit que nous aurions un président aussi payé qu'Obama pour représenter l'Union comme Obama représente son pays, mais vous ne représentez rien ! Vous ne savez même pas ce qu'est un pays, le vôtre ne l'est plus. Vous avez le charisme d'une serpillière".
Brouhaha, rappel au règlement.
Un député allemand se lève : *"les Grecs sont tous des voleurs !".*
Réponse d'un Grec : *"ce sont les Allemands les voleurs, vous ne nous avez même pas rendu l'or de la Banque d'Athènes que vous avez pillée en 1941 !"*
C'était notre quart d'heure pour le rapprochement et l'amitié entre les peuples européens …

Y. C.

**Débats démocratiques et citoyenneté,
qualité et expertise, nouvelles technologies,
développement économique et responsable...**

Plus que jamais, l'information spécialisée est l'affaire de professionnels

Dans un monde complexe, la presse d'information spécialisée apporte des réponses précises, fiables et opérationnelles aux questions personnelles et professionnelles.

Médiateurs des savoirs, au cœur des bonnes pratiques et de l'innovation, éditeurs et journalistes professionnels tiennent leur légitimité de leur expertise et du respect des règles déontologiques.

la presse spécialisée fnps

Photos : Gettyimages - Photononstop - Shutterstock - Flikr - DR

Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée

Plus de 2 000 publications et sites de presse

L'accès à la formation, au savoir et à l'innovation

www.fnps.fr

PHOTO : FOTOLIA

Les services en Europe ? 70 % de l'activité économique, 57 % des investissements étrangers, et 95 % des nouveaux emplois de l'Union.

services dans un État membre sans devoir s'y établir. Jusqu'à présent, une entreprise devait souvent être présente de façon permanente dans un pays pour pouvoir y proposer certains types de services. La suppression de l'exigence d'établissement – et les investissements en temps et en argent qu'elle suppose – permettra à davantage d'entreprises d'offrir leurs services de façon temporaire ou occasionnelle.

Un État membre ne pourra plus obliger une entreprise à revêtir une forme juridique particulière pour fournir ses services sur son territoire. Un exemple courant d'exigence contraignante imposée par des États membres est l'obligation pour une agence immobilière d'être une "personne physique" pour pouvoir proposer ses services, ce qui exclut les agences immobilières qui sont constituées sous forme de sociétés dans d'autres États membres.

3. Les destinataires des services seront dûment protégés

Les destinataires des services, entreprises ou consommateurs, bénéficieront de meilleures informations sur les entreprises et sur les services qu'elles offrent. Ils seront mieux informés en ce qui concerne les prix et la qualité. Aucune distinction ne pourra être faite entre consommateurs sur la base de la résidence ou de la nationalité. Par exemple, les agences de voyage, les musées ou les organisateurs d'événements sportifs ne pourront pas pratiquer des prix différents en fonction du lieu de résidence, à moins que la différence de prix soit objectivement justifiée.

4. La surveillance sera renforcée grâce à une coopération transfrontalière plus efficace entre les autorités

Les États membres devront intensifier leur coopération administrative afin d'améliorer la surveillance des prestataires de services et de la rendre plus efficace, tout en évitant tout double emploi. Pour ce faire, le système d'information sur le marché intérieur (IMI) sera mis en place et permettra des échanges d'informations directs, rapides et efficaces entre États membres. Il contribuera à garantir la sécurité des services et à gérer plus efficacement le problème des opérateurs malveillants qui pourraient exploiter des lacunes réglementaires ou administratives.

Photos : Gettyimages - Photononstop - Shutterstock - Flikr - DR

ECL Direct vise 3000 nouveaux clients par an

Internet a révolutionné notre société d'une manière aussi certaine que les révolutions industrielles du XIX^{ème} siècle. Chaque jour vient apporter son lot de problèmes et de solutions, avec la désagréable impression d'une évolution forcée, à laquelle nous sommes obligés de nous adapter faute d'être dépassés. La profession comptable n'y fait pas exception. Depuis l'ordonnance 2004-79, l'expert-comptable peut faire de la publicité et le média informatique a très vite servi de vecteur aux évolutions les plus radicales de la profession comptable.

Les cabinets en ligne ont commencé à fleurir avec cette crainte "L'expert comptable pourrait-il devenir simple apposeur de signature et de tampons sur des documents traités ailleurs par on ne sait qui ?" La crise ambiante n'aidant pas, le client est souvent tenté de faire appel au "moins-disant" en cherchant à tirer les prix vers le bas, au détriment souvent d'une certaine qualité. La plupart des cabinets ont désormais leur vitrine numérique, façade nécessaire lorsque l'on sait que le premier réflexe d'un futur client est de se servir d'Internet comme annuaire et de juger la qualité du service à l'image que dégage le site qu'il visite. Toutefois, il serait réducteur de s'arrêter à cette simple vitrine et désormais, certains cabinets se saisissent de toutes les opportunités que leur offre l'ère du numérique. ECL Direct fait partie de ceux-là.

ECL Direct, sur le blog de son prestataire Internet, se vante d'être "le premier site d'expertise comptable qui s'intéresse vraiment aux petites entreprises" et a *Xavier de Laberrière présente son activité sur le site mokle.net, le blog de Jef D'ARGENT.*

"Notre offre de service 100% à distance, pour nos clients, c'est:

- *Du temps gagné: pour une TPE, nous estimons que notre organisation fait gagner au chef d'entreprise en moyenne 12 heures par an, soit un jour et demi.*
- *Des économies : en supprimant les tâches improductives, nous sommes arrivés à diminuer les temps de traitement de 30 à 40%.*

Risque d'assèchement ou pompage des très petites clientèles, apparition de "mini-Fiducial" totalement dématérialisés, ou recul de la notion de conseil. ECL Direct : visionnaire ou apprenti sorcier ?

regarder de plus près le cursus de ses fondateurs, on serait tenté de le croire. Co-fondé par deux experts comptables et commissaires aux comptes, Claude Robin et Xavier de Labarrière, ECL Direct a fait le choix de "l'exercice comptable intelligent». La formule est audacieuse, prétentieuse certes dans ce qu'elle sous-entend des autres, mais ces deux pionniers dans les services d'expertise comptable en ligne semblent avoir réussi à marier avec talent le côté rassurant de la tradition avec un véritable réseau de professionnels en ligne.

"ECL Direct est un cabinet d'expertise comptable 100% à distance. Nous recrutons nos clients sur Internet principalement. Notre spécificité est d'offrir une gamme complète de service d'expertise comptable, sans que le client n'ait à se déplacer. Nous sommes actuellement leader dans l'expertise comptable en ligne. Notre équipe regroupe 40 collaborateurs spécialisés par métier et nous nous occupons de plus de 600 clients." C'est en ces termes que Cette économie est répercutée dans sa totalité sur les budgets que nous proposons à nos clients.

Notre objectif est d'acquérir 1% de part de marché de la création d'entreprise, ce qui représente 3000 nouveaux clients par an, soit un peu plus de 3 millions d'euros de croissance par an."

Il est vrai qu'en proposant des prestations à partir de 59 euros HT par mois, l'ambition d'ECL Direct peut se concrétiser. Une telle évolution du métier dans le segment des TPE n'est donc pas à ignorer et l'exemple d'ECL Direct mérite de faire réfléchir les professionnels de la comptabilité. Les problématiques ne manquent pas : assèchement ou pompage des très petites clientèles, apparition de "mini-Fiducial" totalement dématérialisés, ou recul de la notion de conseil. ECL Direct propose-t-il un avenir parcellaire de la profession ou joue-t-il l'apprenti sorcier ?

Y. C.

EXO

Cultures & Métiers comptables

vous intéresse ?

PERSPECTIVES
Forums de la croissance : des aides réservées aux initiés PAGE 43
EXO
Cultures & Métiers comptables
REPÈRES
Commerce et argent au Moyen Âge
PAGE 19
PROFESSION
Services : La feuille de route de Bruxelles PAGE 11
REPÈRES
L'Estonie dans l'Euro : mode d'emploi PAGE 13

Rejoignez nos abonnés avec notre offre exceptionnelle de relance !

20 €

l'abonnement annuel au magazine papier et un an d'abonnement gratuit au site hebdomadaire d'informations EXO aux 100 premiers abonnés

EXO vous informe, renseigne, alerte.

- Des rubriques claires : profession, repères, perspectives.
- Une rédaction de journalistes professionnels disposant de l'indépendance indispensable à l'exercice de leur métier.
- Un magazine adhérent de la Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS) et du Syndicat de la Presse économique, juridique et politique (SPEJP).

EXO est le maillon qui manquait à l'indispensable chaîne d'informations de la profession comptable.

Voir page suivante

EXO

Un autre regard sur la profession comptable

PERSPECTIVES Forums de la croissance : des aides réservées aux initiés PAGE 43
EXO
Cultures & métiers comptables
REPÈRES
Commerce et argent au Moyen Âge
PAGE 19
PROFESSION
Services : Le feuille de route de Bruxelles PAGE 11
REPÈRES
L'Estonie dans l'Euro : mode d'emploi PAGE 11

20 €

L'abonnement annuel au magazine papier et un an d'abonnement gratuit au site hebdomadaire d'informations EXO aux 100 premiers abonnés

PROFESSION

Les acteurs de la profession et leurs propositions et actions passées au crible, les rendez-vous incontournables et aussi les opportunités, le point sur les grandes et petites négociations engageant la profession, des idées pour développer votre métier, la rubrique PROFESSION vous sera vite indispensable.

REPÈRES

Arts, histoire, géographie, cultures, Europe, les REPERES sont autant de boussoles nécessaires à la prise en compte de l'environnement culturel, politique et économique de votre développement.

PERSPECTIVES

Et ailleurs ? Livres, comptes-rendus de manifestations, tribunes et autres "tam tam" en lien avec le site exo.fr dévoilent les PERSPECTIVES des métiers comptables.

Pour vous abonner dès maintenant à EXO (édition papier, 6 numéros par an),
retournez ce coupon dûment rempli à EXO - BP 80034 - 78472 ST-REMY-LES-CHEVREUSE CEDEX accompagné d'un chèque, ou mandat-lettre, à l'ordre d'EXO.
Une facture acquittée vous sera adressée par retour.

Nom Prénom .....

Cabinet/Société .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

E-mail ..... Téléphone .....

PROVINS

Un témoignage étonnamment conservé de l'économie d'un Moyen Âge qui donne une leçon d'humanité à notre temps

PHOTO ALEXANDRE GABRIEL Y GALAN

Après avoir été dépeint comme période d'obscurantisme, le Moyen Age revêt désormais auprès de nombreux historiens moultes qualités. Naissance des Etats, richesses commerciales ou culturelles, tout ce qui était considéré comme absent devient présent. Comme souvent, il faut distinguer effets de mode, surenchères, et réalité historique. L'actualité littéraire apporte par la plume de Jacques Legoff un éclairage fort complet sur le Moyen Âge, sa ou plutôt ses monnaies, son commerce. La lecture de l'ouvrage démonte le mythe d'une économie se mettant en place au fil des grandes périodes de l'Histoire. Les commerçants et banquiers de l'Europe du Moyen Age n'avaient rien de commun avec les spéculateurs de la City ou nos patrons de la grande distribution, et surtout ne les annonçaient pas. Rien de très surprenant à ceci : au Moyen Age, l'importance d'une personne se voyait à ce qu'elle donnait. Maintenant, c'est ce qu'elle possède et garde jalousement qui sert de curseur. L'économie se révèle ainsi miroir des valeurs de la société. Si nous la souhaitons meilleure en ce XXI^{ème} siècle, le Moyen Âge nous interpelle ainsi sur la pertinence de notre modèle économique et financier.

LES FOIRES DE CHAM P
cœur du commerce au Moye n

Les foires médiévales sont des lieux d'échanges en gros, et les foires de Champagne ne dérogent pas à la règle. Elles sont l'occasion privilégiée des transactions, des échanges entre marchands, et deviendront peu à peu le centre du marché européen, le lieu où tout marchand itinérant doit se rendre.

PHOTO J.-F. BENARD – OFFICE DE TOURISME DE PROVINS 2008

Les foires champenoises se déroulent tout au long de l'année et sont au nombre de six *"venait d'abord en janvier, celle de Lagny-sur-Marne, puis, le mardi avant la mi-carême, celle de Bar-sur-Aube ; en mai, la première foire de Provins, dite de Saint-Quiriace, en juin la foire "chaude" de Troyes, en septembre la seconde foire de Provins ou foire de Saint-Ayoul, et enfin, en octobre, pour fermer le cycle, la "foire froide" de Troyes"* (Henri Pirenne).
La foire se déroule en trois périodes : tout d'abord la "montre" pendant laquelle les marchandises sont exposées, viennent ensuite la négociation et la vente, durant une dizaine de jours environ, et enfin les paiements et la vérification légale des ventes réalisées, période la plus longue et la plus complexe faisant intervenir des activités de change et de crédit.
Le succès de ces foires et la volonté de marchands d'y participer s'expliquent par la mise en place par les comtes de Champagne de mesures pour le moins incitatives.
Pour attirer les marchands il faut en effet leur accorder différents privilèges : une exemption de taxes, une protection, et une garantie du bon déroulement de la foire. Et cela les comtes de Champagne l'ont bien compris.
Ainsi les marchands participant aux foires champenoises disposent de conditions de logement et d'entrepôt avantageuses et d'une diminution voire d'une exemption de taxes.
A cela s'ajoute une mesure novatrice : les sauf-conduits. A l'origine, le conduit des foires désignait la protection accordée par le seigneur aux marchands en route vers la foire, mais cette protection ne s'exerçait que sur le territoire appartenant au seigneur. Le comte Thibaud le Grand va étendre cette mesure au-delà de son comté, ainsi tout marchand se rendant aux foires de Champagne, quel que soit le lieu où il se trouve recevra la protection des comtes de Champagne. Cette mesure est reprise par Philippe Auguste en 1209, qui place alors tous les marchands se rendant aux foires, sous conduit royal.

Sécurisation des routes de commerce et bonne politique fiscale assurent le succès commercial des foires de Champagne.

Une fois les marchands arrivés à bon port et les marchandises exposées, il faut s'assurer du bon déroulement de la foire. C'est ici qu'interviennent les gardes de foires. Ils ont pour mission d'assurer la police pendant les foires, mais aussi de renforcer la sécurité des marchands. Ainsi l'honnêteté et la légalité des transactions sont contrôlées, ce qui garantit les opérations commerciales et financières. Au départ les gardes de foire ne sont que de simples agents comtaux chargés de l'organisation matérielle et du contrôle. Mais peu à peu ils acquièrent des pouvoirs de juridiction, jusqu'à devenir vers 1260 des sortes de notaires.
Peu à peu les foires de Champagne vont

M PAGNE
re n Âge

Chaque année, au mois de juin, des dizaines de milliers de personnes convergent vers Provins qui, le temps d'un week-end, reconstitue sa foire médiévale.

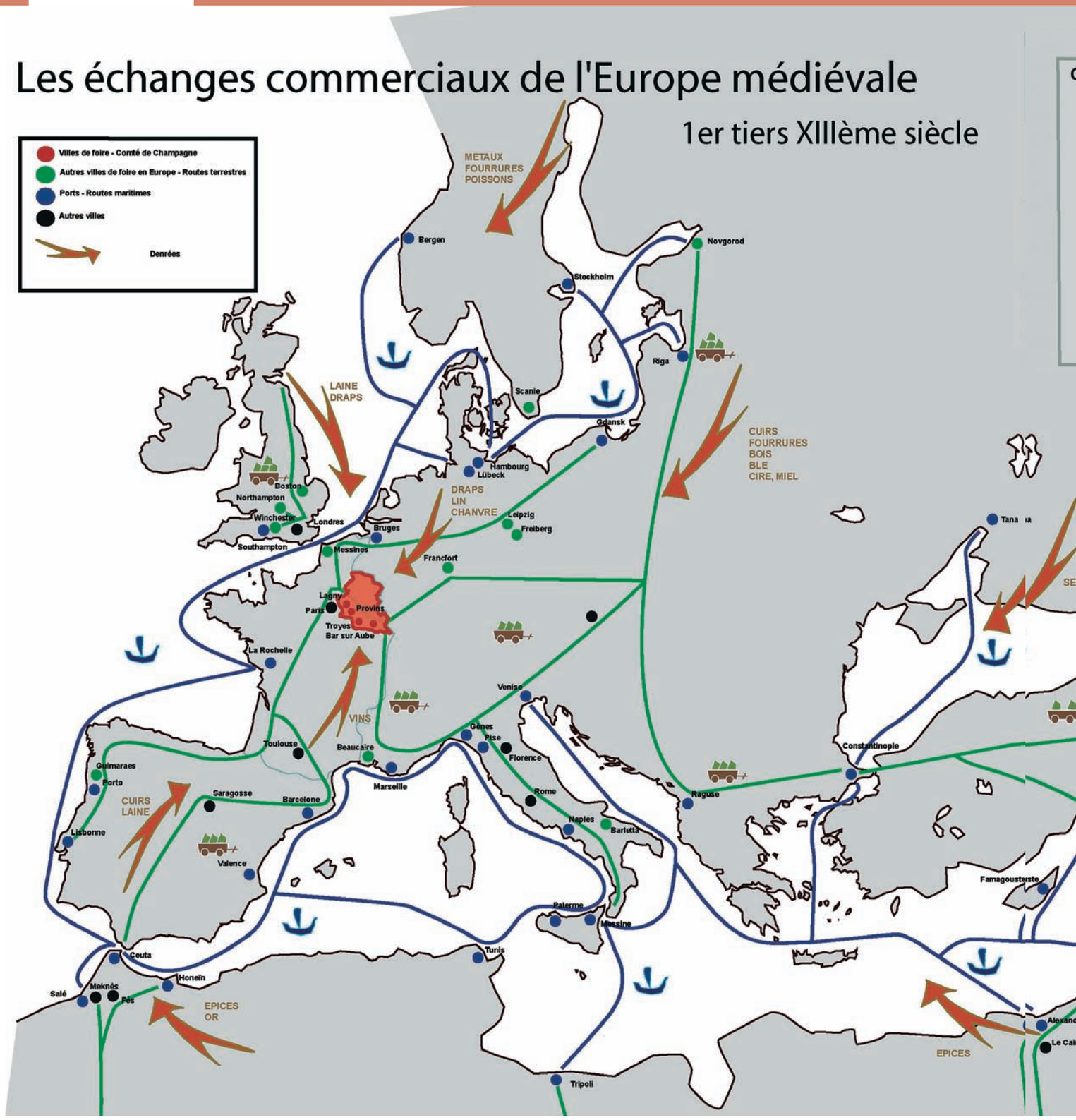

Carte des échanges commerciaux de l'Europe médiévale exposée à la Grange aux dîmes de Provins.

développer leurs activités financières, et voir leurs ventes de marchandises baisser. Les foires de Champagne deviennent le marché où se fixe le cours des monnaies européennes et où se soldent les comptes des compagnies de commerce. Les contrats de change se développent, et sont essentiellement utilisés par les Italiens. Il ne s'agit encore que de simples promesses écrites de payer une somme dans un autre lieu que celui où la promesse a été faite. Mais la popularité des foires de Champagne est telle qu'il est possible de payer la majorité des obligations souscrites en Occident, même celles contractées par les princes ou l'Eglise. On retrouve sur les stands des foires de Champagne différentes

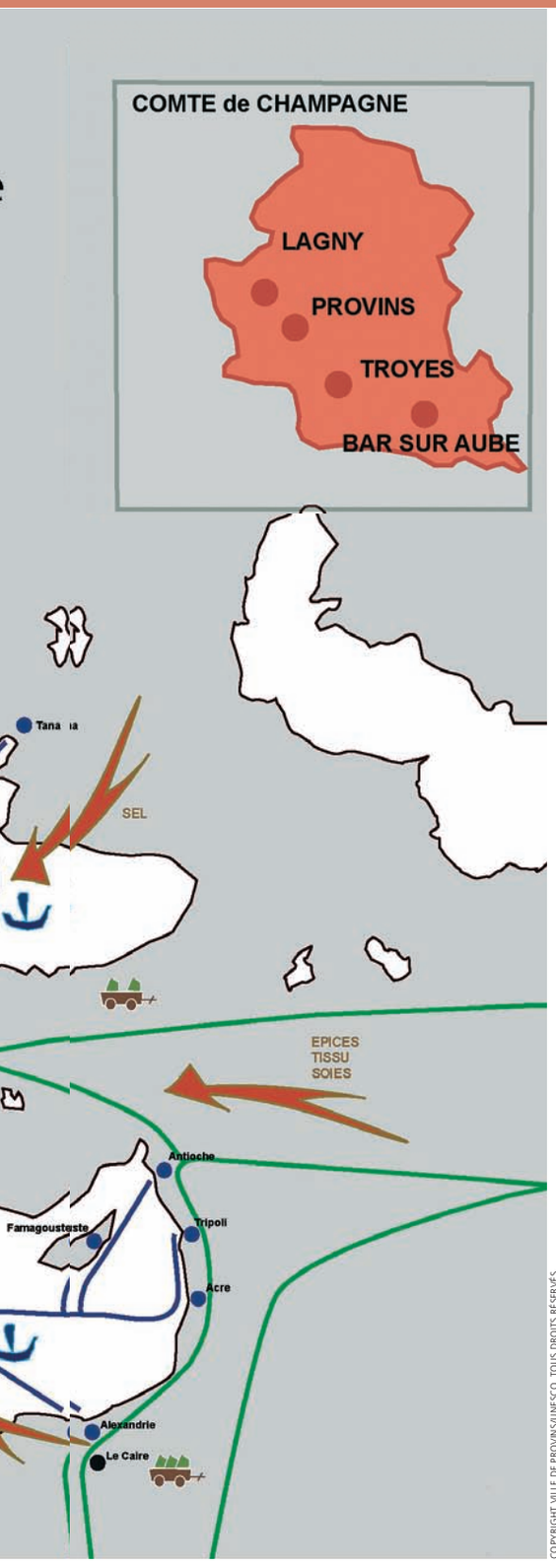

COPYRIGHT VILLE DE PROVINS/UNESCO. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

monnaies (le sterling, le tari, le florin…), témoignant de la richesse des échanges effectués.

Tout d'abord marchandes, puis financières, les foires de Champagne vont connaître un déclin au début du XIV° siècle. Plusieurs facteurs sont en cause. Tout d'abord l'ouverture de nouvelles routes à travers les Alpes fait passer plus

La sécurité physique annonce contrôle des transactions et garantie juridique.

à l'Est, par la Suisse et la vallée du Rhin, le trafic entre les Pays-Bas et l'Italie (les deux plus grande patries de marchands). Les marchands abandonnent la route traditionnelle reliant les ports de la mer du Nord à ceux du bassin méditerranéen au profit de ces routes plus rapides et moins coûteuses.

S'ajoutent à cela les guerres que la France mène contre la Flandre entre 1296 et 1320, et qui désorganisent en grande partie les échanges traditionnels de laine et de drap. Les foires ne sont plus alimentées, les marchands s'y rendent donc moins.

Enfin, l'essor de Paris durant le XIII° siècle entraîne la naissance d'une nouvelle clientèle que les marchands s'empressent de satisfaire en leur proposant les traditionnels produits vendus sur les foires. Ce nouveau marché concurrence fortement les foires de Champagne qui perdent de leur rayonnement international pour redevenir des foires régionales au début du XIV° siècle.

Grâce aux foires de Champagne, et c'est aussi un facteur de leur disparition, les structures commerciales ont évolué et donnent naissance à une nouvelle figure de marchand : le marchand arpentant les chemins de France est peu à peu remplacé par le marchand sédentaire qui organise son commerce grâce à un réseau important d'associés et d'employés, rendant ses déplacements accessoires.

PAULINE PINTURAULT

Dans la Ville Haute, le bâti historique comprend nombre de caves voûtées en pierre, signe de richesse à l'époque médiévale. Deux exemples sont notamment visibles des visiteurs, la Grange aux dîmes (photo) et une librairie médiévale fort bien achalandée pour les amateurs d'Histoire. La visite des lieux privés de l'enceinte historique confirme la généralisation de ces caves dans la Ville Haute.

PHOTO J.-F. BENARD – OFFICE DE TOURISME DE PROVINS 2008

La Grange aux dîmes de Provins, dans la vieille ville, propose une dizaine de reconstitutions des métiers de l'époque. Ici le changeur.

PHOTO GUILLAUME DAVEAU

PHOTO J.-C. JACQUIN – OFFICE DE TOURISME DE PROVINS

Sécurité sur les routes mais aussi dans la ville : la Tour Cesar constitue un gigantesque coffre-fort pour mettre en sûreté les valeurs des marchands.

Provins, capitale commerciale et financière éphémère

La ville de Provins existait déjà sous l'Antiquité, son nom étant une abréviation de Probus Vinum (les vignes de Probus, général romain). Provins prend de l'importance sous le règne de Charlemagne, et c'est à cette époque qu'apparaissent les premières fortifications. Mais c'est sous la propriété des comtes de Champagne que la ville va vraiment se développer pour devenir l'un des plus grands domaines féodaux de France.

La ville se divise alors en deux parties : le "Châtel", la Ville Haute, et la Ville Basse qui appartenait à 60% à l'Eglise. En 2010, la séparation est d'autant plus visible que la partie historique, la Ville Haute, regroupe l'essentiel des trésors architecturaux de ce qui était par leur volonté la résidence principale des comtes de Champagne, dont Thibaut Le Grand, tandis que la ville basse, avec ses demeures 19ème, représente l'archétype de la ville de province vivant d'une riche campagne.

Au Moyen Age, la Ville Haute s'entoure peu à peu de fortifications, afin de protéger le centre stratégique des décisions politiques et économiques. Ces fortifications vont s'étendre à mesure que la ville s'agrandit ; ainsi, en plus de sa fortification initiale, Provins va s'entourer successivement de quatre autres enceintes, afin de protéger au XIIIème siècle les maisons au-delà des premiers remparts, mais aussi les étals des marchands installés lors des foires plus bas dans la vallée. En tout, ce sont plus de cinq kilomètres de remparts et 70 tours qui seront édifiés pour protéger le plus important centre de commerce de l'époque. La préservation de ce patrimoine conduira l'UNESCO à classer le site en 2008.

5 kilomètres de remparts et 70 tours seront édifiés pour protéger le plus important centre de commerce de l'époque.

Du fait de sa position stratégique au cœur de la vallée de la Seine, Provins est donc une cité incontournable pour les marchands du Moyen Age. Les comtes de Champagne ont su en faire une ville sûre et ont rapidement compris les bénéfices qu'ils pouvaient tirer de la venue d'un grand nombre de marchands lors des foires. Provins devient aux XIIème et XIIIème siècles l'une des plus grandes foires de Champagne (voir pages précédentes).

Mais au cours du XIVème siècle, la découverte de nouvelles routes (passage du col des Alpes, détroit de Gibraltar) et le développement de nouveaux contacts commerciaux font de Provins une simple ville de province. A cela s'ajoute le désintérêt progressif des comtes de Champagne pour la cité, bien trop occupés avec la couronne de Navarre. La ville ne leur appartient plus dès 1284, lorsque Jeanne de Navarre épouse Philippe IV le Bel. Provins appartient alors au domaine royal français. Au cours de la Guerre de Cent Ans, la ville sera anglaise quelques temps, mais redeviendra française à la fin du conflit.

L'histoire de Provins se lit à travers ses murs. De part son excellente conservation, l'on peut observer divers bâtiments marqués par l'histoire médiévale de la ville. Ainsi l'église Saint Quiriace se caractérise par son architecture romano-gothique, et la grange aux dîmes, haut lieu du commerce médiéval, constitue une étape obligée pour tout visiteur voulant comprendre l'âme commerciale de la cité. Les remparts du XIIème siècle entourant la ville sont relativement bien conservés, et même restaurés petit à petit depuis le classement à l'UNESCO.

Le bâtiment le plus ancien de la ville, la maison romane, datant également du XIIème siècle, montre bien à quel point Provins était un lieu stratégique pour les marchands : situé dans le quartier juif, il semble que ce bâtiment eut été une synagogue ou une école rabbinique. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'Eglise catholique voyait d'un mauvais œil les transactions financières effectuées par les marchands, notamment le principe de la lettre de change qui faisait appel, sans le dire, au crédit. P.P.

Commerce et argent au Moyen Age : les foires furent déterminantes

Le denier de Provins (monnaie carolingienne), une monnaie reconnue aux quatre coins de l'Europe.

PHOTO BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Au fil de l'histoire économique de Provins se dévoilent les besoins de stabilité monétaire et d'outils d'échanges de plus en plus sophistiqués, dans un environnement peu propice au crédit. Des défis relevés grâce à quelques subterfuges, au rôle des juifs, et à la ténacité des marchands au premier rang desquels on trouve les Lombards. Un article, écrit par Pierre Racine en novembre 2002, et surtout un livre récent, de Jacques Le Goff, montrent à quel point le besoin d'argent, de monnaie, fut grand au Moyen Age, et intimement lié au développement des villes.

Dans un article paru en novembre 2002, l'historien Pierrre Racine livre une définition très précise de la monnaie du Moyen Age : *"La monnaie occidentale reposait depuis Charlemagne sur l'argent en tant que métal précieux. La monnaie de compte était représentée par la livre comme unité (livre romaine de 325,337 g), mais en fait la livre romaine de douze onces, telle qu'elle se retrouve en tant que base des monnaies de l'époque carolingienne, était sensiblement plus lourde. L'once était équivalente à vingt deniers, et comme vingt deniers valaient un sou, il y avait vingt sous par livre. Il s'agit là d'une monnaie théorique, qui n'était pas frappée. Les ateliers monétaires fournissaient uniquement des pièces d'un denier, avec des multiples et des sous-multiples, et l'argent n'était jamais frappé pur, mais mêlé en proportions variables avec d'autres métaux. Ainsi se pose rapidement un problème important pour ces pièces dont il fallait connaître la teneur en métal précieux – l'aloi – et le poids, d'autant que, si Charlemagne avait affirmé son droit régalien de battre seul monnaie, après son règne l'affaiblissement de la puissance publique entraîna la multiplication d'ateliers monétaires, les seigneurs laïcs et ecclésiastiques ayant usurpé un droit régalien. Le morcellement monétaire s'accompagne par ailleurs d'une disette monétaire qui se prolonge tout au long du Moyen Âge, si bien que la rareté du numéraire a pour conséquence le recours à des paiements en nature ou à des prêts."*

Cette disette monétaire est également relevée par Jacques Le Goff dans son dernier ouvrage paru aux Editions Perrin, "Le Moyen Age et l'argent" : *"Il m'apparaît que la monnaie n'a cessé au Moyen Age d'être rare et surtout très fragmentée et diverse, et cette fragmentation a été l'une des causes des difficultés à décoller du point de vue économique. En second lieu, on voit que la recherche et la pratique de l'argent, qu'il s'agisse des individus ou des Etats, se sont trouvées peu à peu justifiées et légitimées, malgré les conditions mises à cette justification, par l'institution qui les inspire et les dirige, l'Eglise. (p 10) (…). L'un des textes les plus célèbres et les plus utilisés au Moyen Age est dû à Isidore de Séville (vers 570-636) qui, dans ses fameuses Etymologies, place l'amour de l'argent en tête des péchés capitaux ; voue les riches à l'enfer et rappelle la parabole du riche et du pauvre Lazare, mais en fait ne condamne pas totalement la richesse et les riches. Comme la richesse est créée par Dieu, si les riches consacrent leur fortune au bien public et aux aumônes, ils sont justifiés (…) mais nous ne sommes pas encore entrés au Haut Moyen Age, dans le temps de l'argent (p 23)."*

Nous ne sommes pas encore entrés, au Haut Moyen Age, dans le temps de l'argent.

Le problème de la monnaie et de la richesse justifiée ou non se double du l'interdiction du crédit. *"Recourir à des prêts se heurte à des interdictions de la part des autorités ecclésiastiques, appuyées par les autorités civiles. C'est Charlemagne qui impose l'interdiction de prêter de l'argent à intérêt dès l'Admonitio generalis*

LE DENIER DE PROVINS, ANCÊTRE DE L'EURO? PAS VRAIMENT

Sa monnaie reconnue par nombre de villes marchandes et son rôle financier croissant, devenant la place où s'estimaient les monnaies frappées dans l'Europe médiévale, pourraient mener à une audacieuse comparaison entre la cité des Comtes de Champagne et notre moderne Francfort. Pourquoi pas. Surtout que le rôle incomplet de l'euro rappelle le denier de Provins, principalement monnaie d'échange et non symbole de souveraineté. Car, à la différence du Franc et du Mark, symboles des Etats émetteurs, l'Euro est une monnaie sans légitimité d'Etat. Un simple outil de change. En cela, le denier peut être considéré comme un ancêtre de la monnaie européenne actuelle.

de 789 ; en 808 un capitulaire définit l'usure comme le fait de demander plus que ce qui a été reçu. Dès lors le terme d'usure en vient à désigner ce qui correspondait à un intérêt. Charlemagne avait ainsi repris pour le compte de la société civile l'analyse que faisaient les Pères de l'Église puis les théologiens en s'appuyant sur l'Ancien Testament (Exode, 22,24 ; Lévitique, 25,33-37 ; Deutéronome, 23,20, Psaume XV) et l'Évangile de saint Luc (Prêtez sans rien en attendre). Les mesures prises dès le concile de Nicée en 325 sont codifiées au XII° siècle dans le Décret de Gratien (cause XIV), et précisées au XIIIe siècle par les Décrétales de Grégoire IX. Au XII° siècle, le théologien Pierre Lombard assimile ainsi l'usure à un vol et en place l'usage dans les interdits du quatrième commandement : Tu ne commettras pas de vol. Il n'est cependant pas possible d'envisager l'essor d'une société sans le recours au crédit, d'autant que la circulation monétaire au Moyen Âge était fort réduite. À défaut des chrétiens, les juifs, exclus de la société chrétienne médiévale, et donc non soumis aux interdits qui frappaient les chrétiens, étaient appelés à jouer le rôle de créanciers, mais très tôt des chrétiens se livrent à leur tour à des opérations qui tournaient les mesures anti-usuraires, par un système de prêts sur gage dissimulés ou par la solution du mort-gage. (Pierre Racine)".

Dans ce contexte, les foires européennes jouèrent un rôle majeur pour le développement de la finance. Comme l'écrit Jacques Le Goff, *"Le développement du commerce à long rayon d'action, qui doit peu aux croisades, entreprises militaires sans grand profit pour la chrétienté, se manifeste surtout au-delà des simples petits marchés locaux ou régionaux par l'institution et l'activité que l'on pourrait dire internationale de certaines grandes foires. L'exemple le plus connu, mais aussi sans aucun doute le plus important au XII° et XIII° siècles, est celui des foires de Champagne. (…). Les comtes de Champagne, sur le domaine desquels ces foires avaient lieu, contrôlaient la légalité et l'honnêteté des transactions, garantissaient les opérations commerciales et financières. Des fonctionnaires spéciaux furent créés, les gardes des foires, fonction publique mais souvent confiée à des bourgeois, jusqu'à ce qu'en 1284 les rois de France devenus maîtres de la Champagne y nomment des fonctionnaires royaux. Le contrôle des opérations financières, la vérification de l'honnêteté des changes donnèrent à ces foires ce qu'on a appelé "le rôle de clearing-house" embryonnaire. L'habitude d'y contracter et d'y régler des dettes, l'importance croissante des opérations de change accrurent le rôle des foires, et en particulier celles de Champagne, dans la vie économique et sociale de la société médiévale. Elles furent d'abord une source d'enrichissement pour le milieu marchand mais l'impulsion qu'elles donnèrent au maniement de l'argent fut très importante."*

C'est aussi par ce commerce "international " que naquit la lettre de change, sur le modèle du chirographe. le chirographe (ou charte-partie) est un acte établi en au moins deux exemplaires sur une même feuille de parchemin. Les deux textes identiques sont séparés par une ligne de grands caractères appelée devise (la "devise [divisa] chirographique"). Le parchemin est ensuite découpé en ligne droite ou en dents de scie au milieu de la devise, en général le mot ou partie du mot CHIROGRAPHUM ou CHIROGRAPHE auquel le document doit son nom. Mais il peut s'agir d'un mot, d'une suite de mots quelconques ou d'une suite de lettres isolées. Plus rarement, la devise comporte un dessin. Chaque contractant reçoit une partie du document. Ultérieurement, sa reconstitution prouve l'authenticité de l'acte. Le chirographe est utilisé par les changeurs européens pour se faire remettre ou payer des sommes d'argent, pour clore une affaire. Chirographes puis lettres de change seront les ancêtres des effets de commerce.

OÙ L'ON APPREND QU'ENTRE HALLES ET CATHÉDRALES, LA CONCURRENCE FUT FORTE EN TERMES DE SYMBOLE

Le beau XIII[ème] siècle de l'argent

Un des signes les plus visibles se trouve dans le paroxysme des discussions autour du prêt à intérêt, ce que l'Eglise nomme usure, et dans l'attitude balancée de l'Eglise à l'égard des usuriers, entre le renforcement de l'hostilité traditionnelle et l'amorce d'une certaine indulgence. Le XIII[ème] siècle est en effet l'époque où l'argent donne lieu dans les milieux ecclésiastiques au débat théorique le plus consistant.(…)
Les villes, elles, doivent faire face à des dépenses concernant la communauté et les personnes et organismes (mairies, échevins, etc) qui les représentent à partir de leur émancipation, laquelle pour l'essentiel à lieu au XIIème siècle. Elles doivent pour cela se doter des instruments d'une fiscalité adéquate. La première de ces dépenses est due à la construction et surtout aux réparations des fortifications qui entourent la plupart des villes en ce temps de violence entre princes et seigneurs. Le développement du commerce entraîne, comme on l'a déjà vu pour Ypres et Paris, la construction d'une halle qui est non seulement liée à la commodité des échanges, mais qui devient aussi presque un concurrent de la cathédrale comme image symbolique de la ville.

(extrait du Moyen Age et l'argent, chapitre 4)

Les foires furent d'abord une source d'enrichissement pour le milieu marchand mais l'impulsion qu'elles donnèrent au maniement de l'argent fut très importante.

Sources :

Le Moyen Age et l'argent,
de Jacques Le Goff. Editions Perrin 2010.
Collection L'Histoire. 240 pages. 20

On peut retrouver l'intégralité de l'article de Pierre Racine, Professeur émérite de l'université Marc Bloch de Strasbourg publié en novembre 2002 sur http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/les_lombards_et_le_commerce_de_l_argent_au_moyen_Age.asp

PURH

Depuis 1966, plus de 500 titres parus !

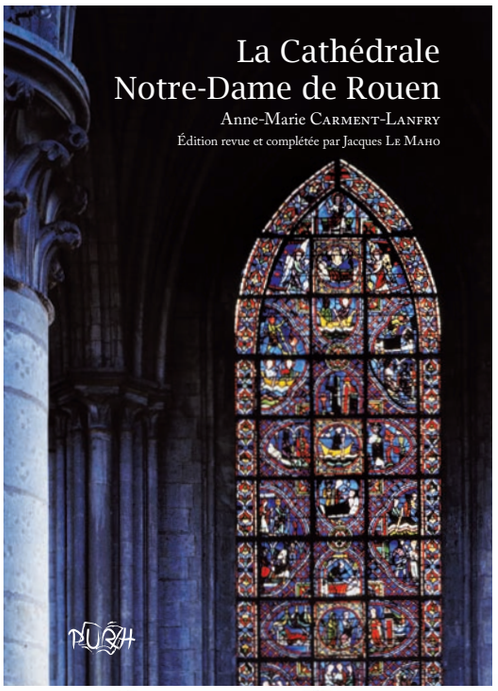

17 × 24 cm, 308 pages, 23 €
ISBN : 978-2-87775-477-4

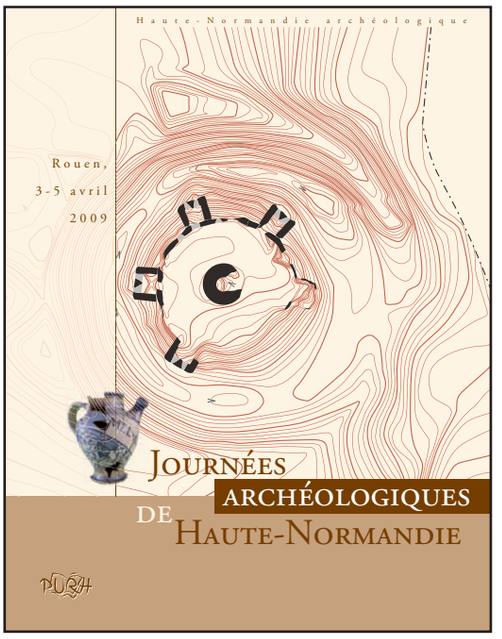

Année 2009, édition 2010,
CRAHN / DRAC-SRA
21 × 27 cm, 248 pages, 30 €
ISBN : 978-2-87775-493-4

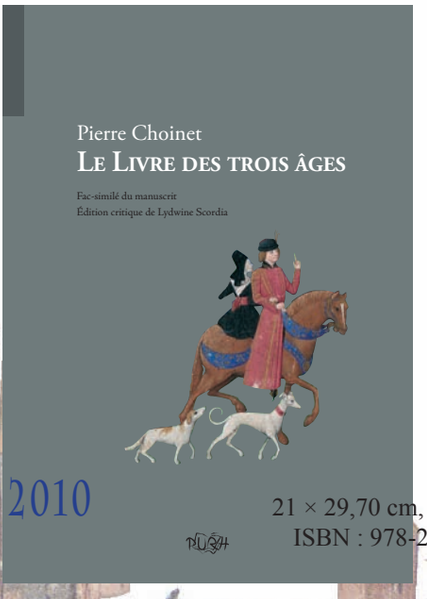

21 × 29,70 cm, 268 pages, 42 €
ISBN : 978-2-87775-459-0

PRIX NATIONAL DU LIVRE MÉDIÉVAL 2010
PRIX PROVINS MOYEN ÂGE

PUBLICATIONS DES UNIVERSITÉS DE ROUEN ET DU HAVRE
www.univ-rouen.fr/purh

1 rue Lavoisier, 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél. : 02 35 14 65 31 • Fax : 02 35 14 63 47 • purh@univ-rouen.fr

Le Livre des trois âges, Une leçon de vie… et de fiscalité !

Provins, outre ses reconstitutions historiques (tournois équestres, spectacles de fauconnerie, foires médiévales, sites historiques animés), propose également des références historiques savantes dont le Prix national du livre médiéval, dit "Prix Provins Moyen Age", constitue un événement majeur. 2010 couronne une livraison scientifique avec l'édition du Livre des 3 âges de Pierre Choinet. Où l'on découvre même un souci de fiscalité équilibrée.

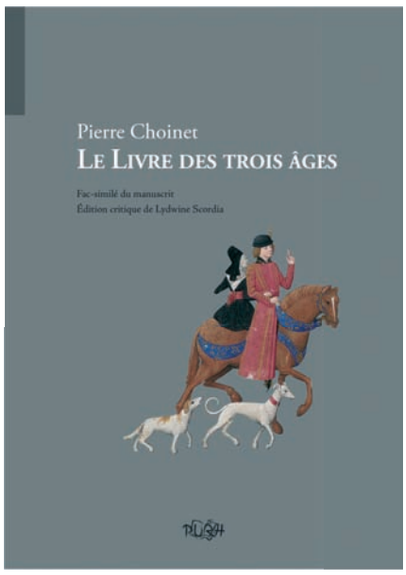

Alors que le livre de Jacques Le Goff (voir pages précédentes) concourait en cette édition 2010, c'est Lydwine Scordia (*), avec son édition scientifique du "Livre des 3 âges", qui se voit remettre le Prix Provins Moyen Age 2010. Attribué au Normand Pierre Choinet, "médecin et astrologien" de Louis XI, cet ouvrage aborde six thèmes principaux : les âges de la vie (jeunesse, virilité, vieillesse), la chasse, la guerre, le corps politique, la métaphore pastorale et l'ABC de la foi. Ces thèmes sont liés, mêlés.

Le livre se découvre lentement et ne se lit pas avec fluidité. La raison semble en être ses multiples entrées. L'éditeur, les Presses Universitaires Rouen Le Havre (PURH), ne le cache d'ailleurs pas, qui dans sa description souligne "une lecture bien légère pour les philosophes, une langue trop malmenée pour les littéraires, trop moralisant pour les historiens", un livre "passé entre les mailles du filet de la recherche scientifique". Et de surcroît "trop court – 19 feuillets, 12 enluminures – pour les éditeurs de fac-similés" ! N'en jetez plus, et pourtant… L'édition scientifique révèle la richesse de l'ouvrage, dans ses avis,

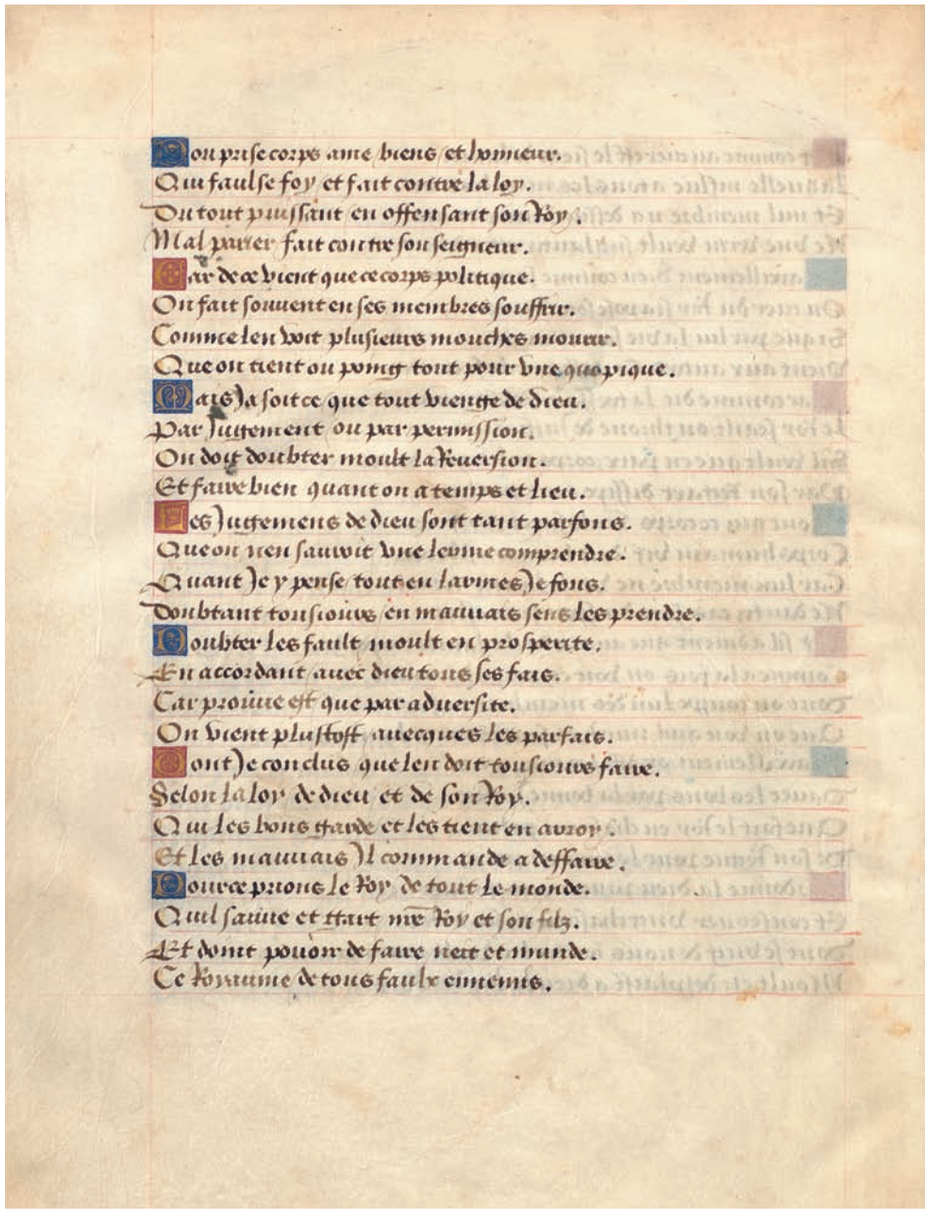

Ci-contre et pages suivantes : miniatures du "Livre des 3 âges"

Alors que tout prince doit se comporter en bon berger et s'abstenir de tailler ses sujets jusqu'au sang, Louis XI abuse de la fiscalité royale, surtout à la fin du règne, et la Normandie est une vache à lait particulièrement sollicitée. Le Normand Choinet met en garde son maître en prônant la modération fiscale, indispensable à sa régularité. L'adage "Trop d'impôt tue l'impôt" n'est pas loin.

Jean-Patrice Boudet - Institut universitaire de France

recommandations, sagesse, lucidité aussi. Le lecteur est amené à revenir sur chacun des 621 vers qui composent le texte. L'iconographie ne laisse rien au hasard, et illustre à merveille et très précisément chaque propos, chaque conseil caché. Cela rappelle "Le Prince" de Machiavel, sauf qu'il n'est pas destiné aux seuls gouvernants dont Louis XI à qui il semble avoir été dédié, mais à tout homme de bien.

L'édition proposée par les PURH comporte la reproduction en fac-similé du manuscrit ainsi qu'une transcription et traduction en français moderne. On y trouve également un cahier iconographique. Le manuscrit original est accompagné de miniatures, exécutées par le Maître de l'échevinage de Rouen. Les images et le texte fonctionnent ensemble, les miniatures illustrent les différents âges de la vie. Un superbe ouvrage qui va bien au-delà d'une simple reconstitution. Enfin, on relèvera anecdotiquement que l'extrait reproduit page 31 montre que l'équité et l'efficacité fiscales ont de tout temps fait parties des préoccupations humaines.

Y. C.

(*) Lydwine Scordia enseigne l'histoire médiévale à l'Université de Rouen. Ses recherches portent sur les idées et croyances politiques de l'Occident à la fin du Moyen Age.

Une fois lan fait lon ses brebis tondre.
En la saison sans du cuir escorcher.
Car trop souuent les peult faire morfondre.
Et sans le cuir / layne ne doist sur chair.

l'Estonie dans l'Euro : mode d'emploi

Comprendre l'Estonie et ses habitants, et en particulier leur soif d'Europe (67 % de votes favorables à l'adhésion), n'est possible qu'à la lecture de l'histoire de ce petit pays, terre disputée durant des siècles. Une histoire tourmentée dominée par l'affrontement permanent entre catholiques et orthodoxes, entre allemands et russes, entre Ouest capitaliste et Est communiste. Une histoire qui ne s'est apaisée que depuis une vingtaine d'années. Histoire à travers laquelle on comprend que l'Estonie n'est ni un confetti de l'Europe ni une principauté fiscale et numérique mais un vrai pays.

CRÉDITS PHOTO

La première mention indiscutable de Tallinn, actuelle capitale de l'Estonie, remonte à l'an 1219. Jusque-là, cette terre au sud de la Baltique, habitée par les Estes, population de langue finno-ougrienne, sert essentiellement de comptoir viking avant que le commerce allemand ne prenne le relais avec la création de la Hanse en 1158. C'est avec l'appel à la croisade contre les païens des rives de la Mer Baltique, lancé par le pape Célestin III en 1195, que l'Estonie va devenir un enjeu disputé par les puissances voisines.

L'Ordre des Chevaliers Porte-Glaive (Fratres Militiae Christi) est fondé en 1202 et s'installe à Riga. C'est le début de la conquête et de la christianisation des rives orientales de la Baltique. La conquête de l'actuelle Estonie débute en 1208. S'opposant aux populations locales, les Chevaliers Porte-Glaive finissent par prendre le dessus, avant de devoir céder leurs conquêtes aux Danois en 1219. En 1227, après la fin de la résistance de l'île de Saaremaa, la conquête de l'Estonie est achevée. Au traité de Stensby, signé en 1238, les conquérants se repartissent le territoire. À l'exception des terres ecclésiastiques, le nord-est attribué aux Danois, le sud à l'Etat Teutonique, dont l'Ordre a assimilé celui des Porte-Glaive pour devenir l'Ordre de Livonie dans sa branche baltique. En 1242, la défaite des chevaliers face au Prince de Novgorod, lors de la "bataille sur la glace", fixera pour des siècles la frontière entre catholicisme et orthodoxie, sphères d'influences allemande et russe.

Guerres, démembrements, occupations et déportations jalonnent les 800 ans d'Histoire du peuple estonien, coincé entre Suédois, Allemands et Russes.

Ère livonique

En 1346, le roi Valdemar IV de Danemark vend ses possessions estoniennes à l'Ordre Livonien. Mais malgré différentes tentatives pour mettre fin aux conflits entre les chevaliers et les évêques, la Livonie ne deviendra jamais un véritable Etat. Progressivement, la population se voit réduite à la servitude (servage, interdiction de porter les armes faite aux paysans). 1523 voit l'arrivée de la réforme sur le territoire livonien où le protestantisme s'implantera durablement. En 1558, suite à une attaque russe, la guerre de Livonie débute. Les forces suédoises, danoises et polonaises y sont également engagées. Trois ans plus tard, à la demande de ses propres élites, débordées, la Livonie est liquidée: le sud passe à la Pologne, les anciennes régions danoises passent à la Suède et l'île de Saaremaa revient au Danemark. L'Ordre des chevaliers teutoniques est sécularisé et ses descendants seront désormais connus sous le nom de "barons baltes". Deux traités de paix, en 1582 et 1583 viendront mettre fin à la guerre de Livonie et entériner ces frontières. Une nouvelle guerre éclate

CRÉDIT PHOTO

Tallinn, un port, une ville ancienne heureusement préservée, une “city” vitrine du dynamisme économique : la capitale de l’Estonie a d’autres ambitions et d’autres atouts que d’être une simple principauté aux marches de l’Europe.

pourtant en 1599 entre la Suède et la Pologne, dont le théâtre essentiel est l'Estonie.

Ère suédoise

Le traité d'Alamark, signé en 1629, attribue l'intégralité de l'ancienne Livonie à la Suède. En 1645, elle récupère même l'île de Saaremaa aux Danois. Toutefois, l'Estonie continue à être dirigée par l'aristocratie des barons baltes héritée de l'Ordre teutonique. En 1700 débute la "guerre du nord" entre la Suède et la Russie qui s'achèvera par la déroute suédoise à Poltava. L'Estonie passe sous domination russe et c'est en 1721 que l'ancienne Livonie passe officiellement de la Suède à la Russie par le traité de Nystad.

Le 1er janvier 2011, l'Estonie abandonnera la couronne et sera le 17ème pays à adopter la monnaie unique, 7 ans seulement après son entrée dans l'Union.

Ère russe

La Livonie est réorganisée en deux provinces: Estlande au nord et Livlande au sud (à cheval sur les actuelles Estonie et Lettonie). Dans un premier temps, la Russie respecte la religion des habitants, en 1816, le servage est aboli en Estlande, puis en 1819 à Saaremaa et en Livonie. En 1835, le code russe est introduit et la langue russe proclamée comme langue officielle aux côtés de l'allemand. Dans un second mouvement, amorcé dans les années 1840, la conversion à la foi orthodoxe au détriment du luthéranisme est lancée. La Russie s'efforcera progressivement d'émanciper les Estoniens de la prépondérance allemande. 1885 marque le début de la russification de l'administration et en 1887 la langue russe devient la langue d'enseignement dans les écoles. Cependant, tout au long du XIXème siècle, l'identité estonienne s'affirmera à travers la langue, la presse et la culture jusqu'à la victoire d'un parti estonien aux élections municipales de Tallinn en 1904. En 1917, le gouvernement provisoire russe accorde l'autonomie à l'Estonie et une diète estonienne est élue.

1ère indépendance

L'Allemagne, qui avait convoité l'Estonie pendant toute la première guerre mondiale l'occupe finalement en 1918, avec le soutien des barons baltes qui sont restés les dirigeants du pays. Le 24 février, à la veille de la prise de Tallinn par les troupes allemandes, l'indépendance de l'Estonie est proclamée par le "conseil des anciens" de la Diète. Après la capitulation allemande, l'armée estonienne, aidée par l'armée finlandaise et la Marine britannique achève de chasser l'Armée Rouge et un traité de paix est signé à Tartu le 2 février 1920 où la Russie bolchévique reconnaît l'indépendance de l'Estonie. L'Assemblée constituante adopte la première constitution, un gouvernement démocratique est instauré. Il réussit à imposer une réforme agraire, redistribuant les terres accaparées par les barons baltes, mais ne réussit jamais à fonctionner correctement. En 1934, le premier ministre Constantin Pats organise un "auto coup d'état" à la veille des élections qu'aurait remporté la Ligue des vétérans de la guerre d'indépendance, un groupe à tendance fasciste. Pats suspend les institutions et les libertés, mettant en place un nouveau régime autoritaire dont il deviendra le Président en 1938. L'indépendance de l'Estonie prend fin le 15 juin 1940 lorsque l'Armée rouge envahit l'Estonie, conformément au Pacte Molotov-Ribbentrop qui plaçait le pays dans la sphère d'influence soviétique.

Ère Soviétique

Un gouvernement pro-soviétique est mis en place dès le 21 juin 1940, en juillet des élections truquées verront déferler une marée rouge et le 6 août, l'incorporation à l'URSS, sous le nom de République Socialiste Soviétique d'Estonie, est effective. Le 14 juin 1941, 10 000 Estoniens sont déportés en Sibérie. En juillet de la même année, les troupes nazies envahiront le pays et l'occuperont jusqu'en 1944 et la reconquête de l'Estonie par l'Armée Rouge. 70 000 personnes fuient en direction de la Suède. Dès 1945, le mouvement de russification s'intensifie avec l'immigration massive de russophone et la déportation de 20 000 personnes en Sibérie. Avec le soutien de la communauté internationale qui n'a jamais reconnu l'annexion de Etats baltes, un gouvernement estonien en exil est créé en 1954. Il faudra attendre le début de la Perestroïka en 1985, menée par Mikhaïl Gorbatchev, pour réveiller les désirs d'autonomie, puis d'indépendance au sein même des Soviets des états satellites. En 1988, un Front populaire d'Estonie luttant pour le rétablissement de la souveraineté voit le jour et les couleurs nationales (bleu, noir, blanc), jusque-là interdites, réapparaissent. La même année, le Parti pour l'Indépendance Nationale, premier parti indépendant, est fondé en Estonie et le 16 novembre, le Soviet suprême proclame la "souveraineté" de l'Estonie. En 1990, le Front Populaire remporte les élections au soviet suprême, proclame "l'ouverture d'une période de transition vers l'indépendance" et déclare rétroactivement le régime soviétique illégal. Les adjectifs "socialiste" et "soviétique" disparaissent du nom officiel de la "République d'Estonie".

2ème indépendance

Le 3 mars 1991, 77% des électeurs se prononcent par référendum en faveur de l'indépendance, qui sera rétablie le 20 août de la même année et reconnue par l'URSS le 6 septembre. Le 17 septembre, l'Estonie est admise au sein de l'ONU. 1992 voit l'adoption d'une monnaie nationale, la couronne estonienne, le 20 juin, et d'une nouvelle constitution le 28. En 1993, l'Estonie entre au Conseil de l'Europe et dépose sa demande d'adhésion à l'Union Européenne en 1995. Un accord d'association entre l'Estonie et l'UE entre en vigueur en 1998. En 2003, la population estonienne se prononce massivement (66,9%) en faveur de l'adhésion, qui deviendra effective le 1er mai 2004, peu après celle à l'OTAN au mois de mars. Les tensions avec le voisin russe et la minorité russophone sont allées croissantes jusqu'en 2007 ou la décision fut prise de déplacer du centre de Tallinn à la périphérie la statue du soldat commémorant la "libération" de l'Estonie par l'Armée Rouge. L'Estonie, première démocratie numérique, fut alors la cible d'une cyber-attaque massive et puissante. Malgré la crise qui a également touché ce pays, l'Estonie est aujourd'hui un pays à l'économie stable et les ministres des finances de l'UE ont donné le feu vert le 13 juillet 2010 à son intégration dans la zone euro. Le 1er janvier 2011, l'Estonie abandonnera la couronne et sera le 17ème pays à adopter la monnaie unique, 7 ans seulement après son entrée dans l'Union.

VINCENT PANIGADA

Investir et commercer avec l'Estonie : les bases

Sortie depuis une vingtaine d'année de son histoire mouvementée, l'Estonie est aujourd'hui un pays attractif pour les investisseurs étrangers. Réputée pour être un des premiers pays au monde en matière d'innovation technologique et informatique, l'e-Stonie, comme certains la surnomment, est également la première démocratie numérique. Cette image dynamique est de plus renforcée par un environnement économique parmi les plus libéraux d'Europe. La faible taxation et l'absence de restriction aux investissements étrangers ont contribué à bâtir la réputation d'un véritable pôle d'attraction des capitaux. Membre de l'union européenne depuis 2004, l'Estonie a connu une croissance rapide entre 2004 et 2006 avant de subir très durement la crise économique. Entrée en récession en 2008, la reprise semble toutefois s'amorcer pour la fin de l'année 2010. Dans le contexte actuel, il y a fort à parier que les investisseurs étrangers, notamment européens, continueront à jouer un rôle majeur dans la reprise économique du pays. Petit condensé de ce qu'il faut savoir pour conseiller vos clients ressentant une envie de Baltique.

CRÉDITS PHOTOS

SOCIETES COMMERCIALES (personnes morales)

Il n'existe pas en Estonie de limites à la prise de participation étrangère dans les capitaux d'une société. Dans le cas d'une SARL (OÜ), la moitié des membres du Conseil d'administration doit être ressortissant de l'Union.
Il existe 9 types d'entreprises, dont 4 retiennent l'attention pour les investisseurs étrangers :

- Exploitant individuel (FIE) : absence de minimum de capital ou d'obligation d'audit / de rapport financier
- Société en nom collectif (TU/UU) : absence de minimum de capital ou d'obligation d'audit
- Société à responsabilité limitée (OÜ) : capital de 40.000 EEK minimum (environ 2556 euros), absence d'obligation d'audit
- Société anonyme (AS) : capital de 400.000 EKK minimum (environ 25565 euros), audit obligatoire

COMPTABILITE

Selon la législation sur la comptabilité, l'audit est obligatoire pour les institutions publiques et la plupart des sociétés. Au delà du seuil de 400.000 EEK (environ 25565 euros), toute société à responsabilité limitée devient

La "city", quartier d'affaires de la capitale estonienne.

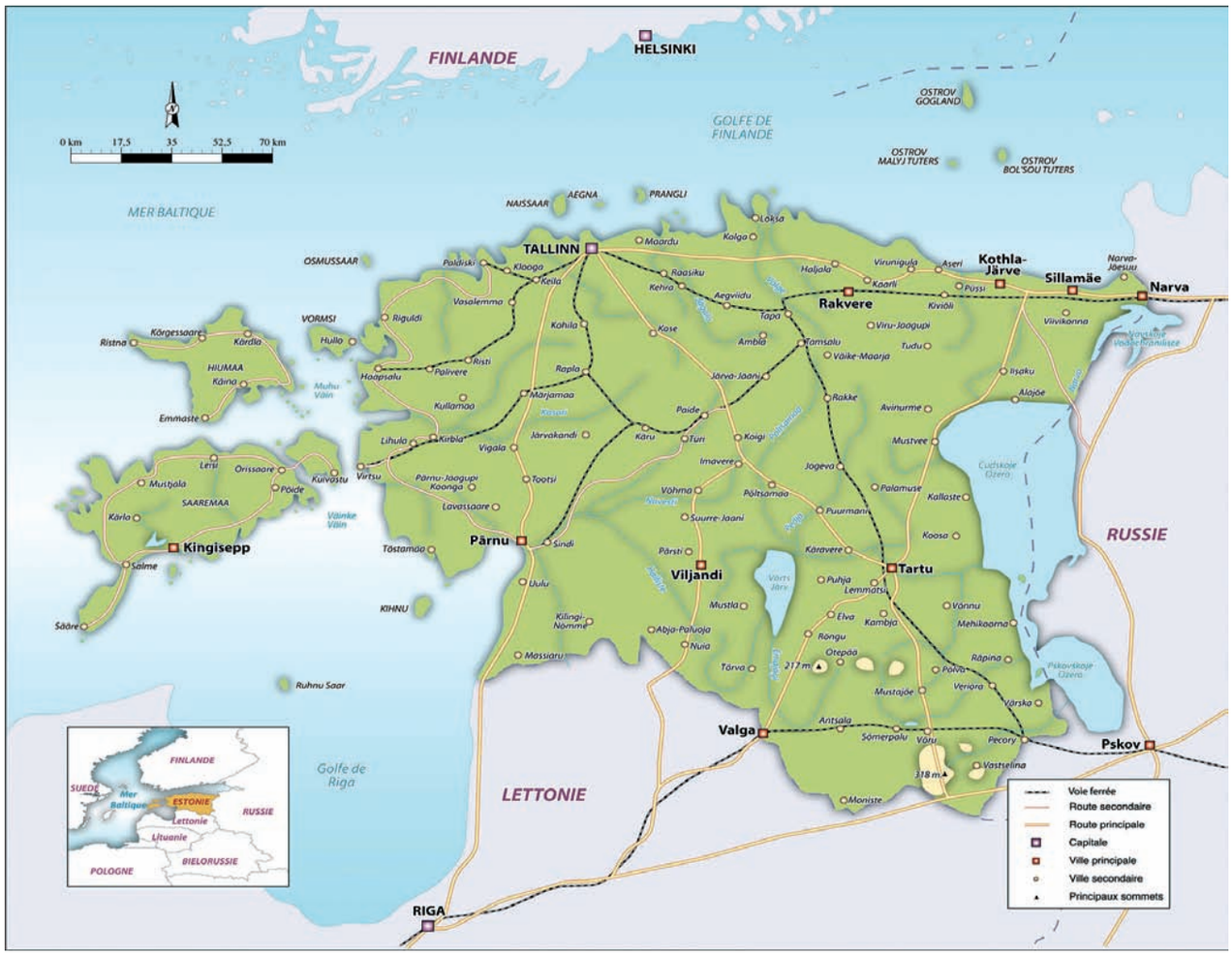

ADRESSES UTILES

En France

• Ambassade de la République d'Estonie
17, rue de la Baume,
75008 Paris.
Tél. : 01 56 62 22 00.
www.est-emb.fr

• Office du tourisme en France
17, rue de la Baume
75008 Paris
Tél. : 01 56 62 22 00
Fax : 01 49 52 05 65
www.tourism.ee

Sur place

• Ambassade de France
20 rue Toom Kuninga, à Tallinn
Tél. : (00372)6 311 492
Fax : (00372)6 311 385
www.ambafrance-ee.org

• Office du tourisme estonien
Niguliste 2 / Kullassepa 4, à Tallinn.
Tél. : (00372)645 7777.
Raekoja plats, à Tartu.
Tél. : (00372)744 2111.
www.visitestonia.com

• Centre culturel français
Kuninga 4, à Tallinn.
Tél. : (00372)6 271 194.
www.ccf.ee/fra

soumise à l'audit de la même manière qu'une société anonyme. De plus, toute entité rentrant dans deux des trois critères suivants est concerné par cette obligation :

• Ventes nettes dépassant les 10 millions EEK (environ 639 116 euros)
• Actifs dépassant les 5 millions EEK (environ 319 558 euros)
• Entreprise employant plus de 10 salariés

Normes comptables :

L'IFRS (International Financial Reporting Standards) sert de référence en matière de règles comptables. Toutefois, la plupart des sociétés commerciales (non cotées en bourses et hors institutions de crédit et d'assurance) peuvent opter pour les normes de comptabilité estoniennes (RTJ) qui ne sont qu'une version simplifiée de l'IFRS.
Par principe, il n'y a pas de publication des comptes, même si depuis 1997 certaines entreprises font exception.

FISCALITE

Depuis 2000, les sociétés ne sont plus soumises à l'impôt sur le revenu. Seuls les bénéfices distribués subissent une taxation à hauteur de 21%.

Les charges sociales s'élèvent à 33% du salaire brut auxquels s'ajoutent 0,3% d'assurance-chômage.
La France et l'Estonie sont liées par une convention de non double imposition, signée en 1997 et en vigueur depuis le 1er mai 2001, qui vise à limiter l'évasion fiscale et protéger d'une double taxation.
Le document le plus complet de présentation du pays sur le Web est l'ESTONIAN EXPORT DIRECTORY 2010.

LIENS UTILES

• Ministère des affaires étrangères
http://www.vm.ee/en
• Chambre de commerce et d'industrie estonienne
www.koda.ee
• Bourse estonienne
www.nasdaqomxbaltic.com
• L'agence estonienne pour les Investissements Internationaux
www.investinestonia.com
• Enterprise Estonia (fondation pour le développement des entreprises)
www.eas.ee/en
• Estonica (encyclopédie sur l'Estonie)
http://www.estonica.org/
• Association France-Estonie (Informations utiles en français)
www.france-estonie.org

EXO
Cultures & Métiers comptables

vous intéresse ?

PERSPECTIVES
Forums de la croissance : des aides réservées aux initiés PAGE 43
EXO
Cultures & Métiers comptables
REPÈRES
Commerce et argent au Moyen Âge
PAGE 19
PROFESSION
Services : La feuille de route de Bruxelles PAGE 11
REPÈRES
L'Estonie dans l'Euro : mode d'emploi PAGE 13

Rejoignez nos abonnés avec notre offre exceptionnelle de relance !

20 €

l'abonnement annuel au magazine papier et un an d'abonnement gratuit au site hebdomadaire d'informations EXO aux 100 premiers abonnés

EXO vous informe, renseigne, alerte.

- Des rubriques claires : profession, repères, perspectives.
- Une rédaction de journalistes professionnels disposant de l'indépendance indispensable à l'exercice de leur métier.
- Un magazine adhérent de la Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS) et du Syndicat de la Presse économique, juridique et politique (SPEJP).

EXO est le maillon qui manquait à l'indispensable chaîne d'informations de la profession comptable.

Voir page suivante

EXO

Un autre regard sur la profession comptable

PERSPECTIVES Forums de la croissance : des aides réservées aux initiés PAGE 43
EXO
Cultures & métiers comptables
REPÈRES
Commerce et argent au Moyen Âge
PAGE 19
PERSPECTIVES
Services : Le feuille de route de Bruxelles PAGE 11
REPÈRES
L'Estonie dans l'Euro : mode d'emploi PAGE 11

20 €

L'abonnement annuel au magazine papier et un an d'abonnement gratuit au site hebdomadaire d'informations EXO aux 100 premiers abonnés

PROFESSION

Les acteurs de la profession et leurs propositions et actions passées au crible, les rendez-vous incontournables et aussi les opportunités, le point sur les grandes et petites négociations engageant la profession, des idées pour développer votre métier, la rubrique PROFESSION vous sera vite indispensable.

REPÈRES

Arts, histoire, géographie, cultures, Europe, les REPERES sont autant de boussoles nécessaires à la prise en compte de l'environnement culturel, politique et économique de votre développement.

PERSPECTIVES

Et ailleurs ? Livres, comptes-rendus de manifestations, tribunes et autres "tam tam" en lien avec le site exo.fr dévoilent les PERSPECTIVES des métiers comptables.

Pour vous abonner dès maintenant à EXO (édition papier, 6 numéros par an),
retournez ce coupon dûment rempli à EXO - BP 80034 - 78472 ST-REMY-LES-CHEVREUSE CEDEX accompagné d'un chèque, ou mandat-lettre, à l'ordre d'EXO.
Une facture acquittée vous sera adressée par retour.

Nom Prénom .....

Cabinet/Société .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

E-mail ..... Téléphone .....

LECTURES

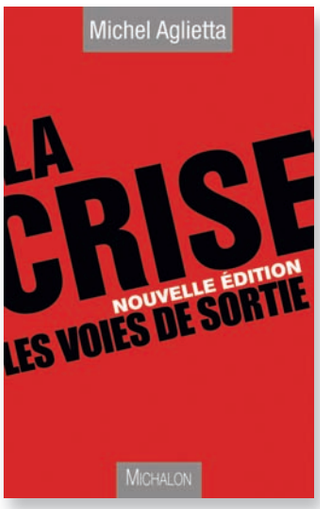

Un essai lucide

"Si le crédit (…) croît plus vite que la richesse réelle du pays, cela veut dire qu'il est tiré non pas par la valeur de la production nouvelle, mais par une anticipation périlleuse de la valeur des éléments du patrimoine. C'est ce qu'on a observé dans toutes les crises financières. Ce fut le cas pour la crise asiatique comme pour celle qui s'est produite dans les pays occidentaux à la suite de l'éclatement de la bulle des valeurs Internet à la fin du siècle dernier."

Les historiens l'ont constaté: les phases de crise sont inhérentes à la logique financière. Chacune d'entre elles apporte son lot de problèmes et de solutions, sans pour autant empêcher que les dérives ne se reproduisent. Celle que nous connaissons aujourd'hui est née en 2007 aux Etats-Unis et s'est répandue dans le monde entier pour évoluer d'une crise financière vers une crise économique. Aurions-nous pu la prévoir, l'anticiper et prévenir les difficultés actuelles? En d'autres termes : "la crise, pourquoi en est-on arrivé là?" C'est la question que se posait Michel Aglietta dès 2008 dans un ouvrage couronné par le Prix de l'Excellence économique. Moins de deux ans plus tard, ce spécialiste de la finance moderne prolonge cet ouvrage en nous livrant ses réflexions sur les solutions qui, depuis, ont été apportées, et celles qui pourraient l'être. Un essai dont l'ambition affichée est de prendre du recul pour tirer les leçons des erreurs du passé. "Comment la crise s'est-elle déclenchée?" "Pourquoi la crise est-elle mondiale?" Telles sont les questions que chacun se pose et auquel cet ouvrage apporte un éclairage pour mieux comprendre la situation actuelle.
Dans une seconde partie totalement inédite, l'auteur analyse les moyens mis en oeuvre par les Etats pour gérer cette crise, en s'interrogeant tout particulièrement sur le contexte européen. "Pour la première fois, les Etats de l'Union ont apporté une réponse européenne d'ensemble à une crise financière" salue l'auteur, tout en mettant en lumière les défaillances dues à "l'absence d'un organisme central européen d'observation et de contrôle bancaire (…), obstacle technique à la mise en oeuvre d'une action concertée."
Depuis sa thèse, dédiée en 1974 à la Régulation du mode de production capitaliste, Michel Aglietta mène sa propre réflexion sur les solutions à apporter dans ce genre de situation. "Les crises (…) sont inhérentes au système capitaliste. Il serait donc vain de prétendre empêcher leur répétition au fil des cycles financiers. Il est important, en revanche, de mettre en place les régulations qui permettront d'amortir ces convulsions cycliques(..)." Dans cet essai qui se veut une véritable réflexion, plutôt qu'un "concentré de solutions" sur les moyens de sortir de la crise, l'auteur prêche pour "rien de moins qu'une réorganisation complète de la finance".
Michel Aglietta est professeur de sciences économiques à l'université Paris Ouest, consultant au CEPII et à Groupama Asset Management.

La crise, les voies de sortie,
de Michel Aglietta, Michalon éditions,
126 pages, 14,00 €.

Humour grinçant

Guide scout de la parfaite assistante, liée à son Chef parfois vampirique, parfois pharaonique, parfois ninja, mais jamais humain, ce livre permet à toutes les futures secrétaires assistantes d'imaginer le cauchemar qui les attend.
Détaillant les assistantes "L'assistante seconde et soutient aveuglément un ou plusieurs Chefs (l'assistante est parfois polyandre). Sa mission, qu'elle n'a d'autre choix que d'accepter, est d'endurer et de résoudre tous les problèmes. En cas d'échec, elle s'autodétruira spontanément, car elle n'ignore pas que la Direction niera avoir eu toute connaissance de ses agissements.", puis les Chefs: "La fonction principale du Chef est d'assurer l'équilibre de l'entreprise en détruisant celui de ses collaborateurs. Il décide des objectifs (surprises à court terme, impossibles à moyen terme et suicidaires à long terme) pour insuffler un sain dynamisme aux cadavres qui composent son équipe.", on comprend tout de suite que ce livre possède un ton un peu particulier.
Avec un vocabulaire presque animal parfois, l'auteur nous décrit le monde qu'elle a connu (elle a été assistante de

direction pendant plusieurs années) de la rencontre à l'union, puis le divorce et enfin la renaissance.
Des entretiens d'embauche à la rupture de contrat, Sabrina Bellahcene nous livre ses impressions sur ce parcours du combattant. L'achat de l'oeuvre peut donc sans problème être imputé sur le budget formation du cabinet (si l'inspecteur des impôts tousse, menacez-le d'offrir un exemplaire à son assistante). L'assistante est "ceinture noire neuvième dan de bureautique" tandis que le Chef est un "non-initié", ce qui explique son incapacité à se servir d'outils comme le tableur Excel, le fax ou encore le téléphone.
On trouve dans ce livre quantité de références à des films ou des albums de musique, comme L'Art de la guerre de Sun Zi pour les Chefs, et la "positive attitude" de Lorie ou Mac Gyver pour les assistantes. La référence suprême restant Tess Mac Gil, l'héroïne du film culte Working Girl.
Perçu comme un anti "Le diable s'habille en Prada", ce livre fera sourire bien des assistantes et certainement grincer des dents quelques uns des Chefs qu'elle décrit. Les experts-comptables heureusement pourvus d'une assistante du fait de la prospérité de leur cabinet trouveront utile ce livre qui, lu en creux, leur servira de DRH personnel !

LE MYTHE PHARAONIQUE.

"Plus qu'un souverain, le pharaon était un élu, à la fois administrateur principal, chef des armées, juge et prêtre suprême de l'Egypte antique. Il se réclamait de la filiation d'Amon-Râ, le dieu du Soleil. Il créa une dynastie et la transmit en héritage à des créatures divines, les Chefs. Ces derniers ont une mission sacrée à remplir : assurer l'harmonie entre les services et les plus hautes instances (les actionnaires), garantir le rendement des collaborateurs, assurant ainsi la pérennité et la prospérité de l'entreprise. Ils maintiennent l'ordre du monde (l'esprit d'équipe) et combattent le Mal (la démotivation) sous toutes ses formes.
Le pour :
-Le Chef ne se sent bien qu'en haut d'une pyramide hiérarchique. (...)
Le contre :
-Les pharaons ont disparu, les Chefs, non. (...)"

Mon Chef ce héros, assistantes rebellez-vous, de Sabrina Bellahcene. Editions Les petits matins, 137p., 12 €.

Alerte !

Aujourd'hui, la compétence s'évalue au regard de la performance. Qu'en est-il du droit, souvent perçu comme une simple contrainte au sein du monde de l'entreprise? Comme l'avance le Cercle Montesquieu, peut-on voir "le droit comme source de valeur ajoutée stratégique" ? C'est en tout cas la thèse défendue par Christophe Collard et Christophe Roquilly, professeurs de droit à l'EDHEC Business School.
Loin des ouvrages théoriques, "la Performance Juridique" est un véritable guide de droit pratique à destination du monde de l'entreprise. On y découvre comment apprivoiser l'environnement juridique, pour ensuite mobiliser ses ressources et en tirer profit. Le droit, envisagé dans une optique pluridisciplinaire, se retrouve ainsi placé au coeur de la stratégie d'entreprise.
La sphère juridique nous est d'abord présentée comme une source de menaces, mais également d'opportunités pour l'entreprise. Sous cet angle, le juriste devient alors "risk manager" et "acteur de la compliance", incontournable pour sécuriser l'entreprise face à "l'incertitude juridique". Mais les auteurs vont plus loin et nous montrent comment l'outil juridique permet "la création d'avantages concurrentiels durables". Une fois le risque géré, le droit devient alors une ressource, créatrice de valeur, répondant ainsi à l'exigence de performance.

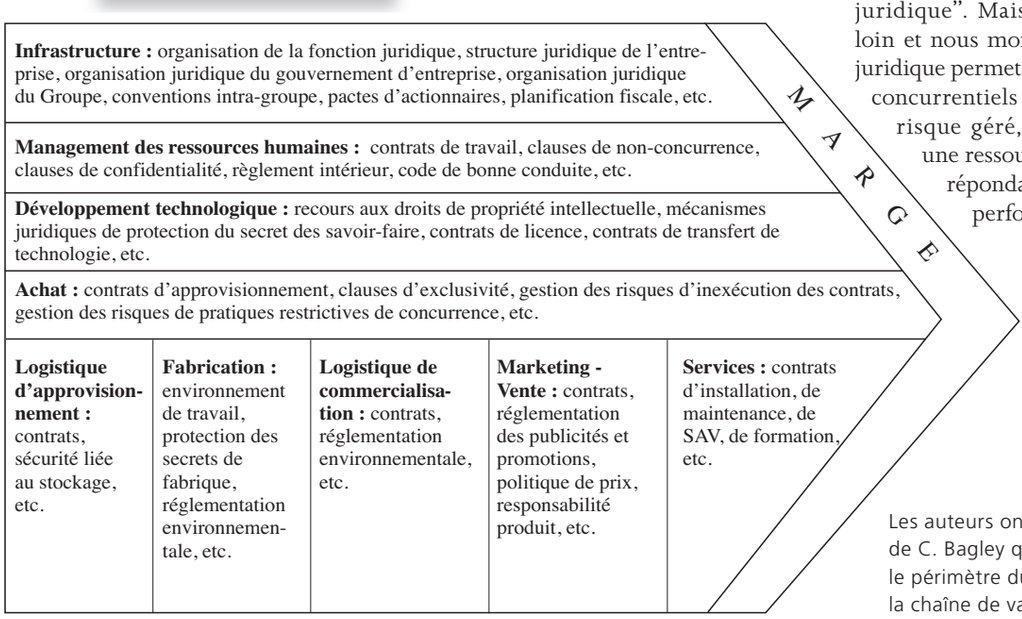
Infrastructure : organisation de la fonction juridique, structure juridique de l'entreprise, organisation juridique du gouvernement d'entreprise, organisation juridique du Groupe, conventions intra-groupe, pactes d'actionnaires, planification fiscale, etc.
Management des ressources humaines : contrats de travail, clauses de non-concurrence, clauses de confidentialité, règlement intérieur, code de bonne conduite, etc.
Développement technologique : recours aux droits de propriété intellectuelle, mécanismes juridiques de protection du secret des savoir-faire, contrats de licence, contrats de transfert de technologie, etc.
Achat : contrats d'approvisionnement, clauses d'exclusivité, gestion des risques d'inexécution des contrats, gestion des risques de pratiques restrictives de concurrence, etc.
Logistique d'approvisionnement : contrats, sécurité liée au stockage, etc.
Fabrication : environnement de travail, protection des secrets de fabrique, réglementation environnementale, etc.
Logistique de commercialisation : contrats, réglementation environnementale, etc.
Marketing - Vente : contrats, réglementation des publicités et promotions, politique de prix, responsabilité produit, etc.
Services : contrats d'installation, de maintenance, de SAV, de formation, etc.
MARGE

Les auteurs ont repris le schéma de C. Bagley qui illustre parfaitement le périmètre du juridique dans la chaîne de valeur : partout !

LA CONTRIBUTION DES RESSOURCES JURIDIQUES A LA CREATION DE VALEUR.
"Comme le lecteur va pouvoir s'en apercevoir, cette section est nettement moins fournie que la précédente. Faut-il y voir un manque de créativité de notre part ? Nous avons plutôt la faiblesse de penser que la raison majeure réside dans le fait que la création de valeur grâce au recours à des ressources juridiques n'est encore que très peu formalisée. Les lignes qui suivent chercheront modestement à combler cette lacune, en explorant les causes de la difficulté à traiter de la contribution des ressources juridiques en termes de création de valeur (…)"

"Quelle est la place de la fonction juridique et le rôle des juristes dans la chaîne de valeur?" C'est en quelque sorte la question clef que se posent les auteurs. La "chaîne de valeur" est une notion élaborée par M. Porter qui analyse les différentes activités de l'entreprise et permet "de détecter les maillons qui contribuent à la réalisation de la stratégie de l'entreprise". Sans surprise, on découvre dans l'ouvrage une version revue et corrigée de ce schéma mettant en lumière la place stratégique que le droit occupe à tous les niveaux
Cette approche innovante, basée sur l'expérience de deux praticiens et pédagogues du droit, est un outil précieux au service du développement de chaque entreprise, un atout supplémentaire pour les juristes en quête de nouvelles missions économiques. Cependant, faut-il le mettre entre les mains des avocats : au paroxysme, il leur permet de pénétrer tous les niveaux de l'entreprise non plus comme consultants mais comme stratèges. La lecture (certes ardue) de ce livre est donc à recommander aux experts-comptables qui souhaitent garder leur fonction de conseiller privilégié : la place fait des envieux…

La performance juridique : pour une vision stratégique du droit dans l'entreprise, de Christophe Collard et Christophe Roquilly, LGDJ, Lextenso éditions, Collection droit des affaires, 305p., 60 €.

JUSTINE DIONISI & VINCENT PANIGADA

Forums de la croissance :

beaucoup de bruit pour des aides réservées aux initiés

L'intitulé : **"un concentré de solutions pour booster votre sortie de crise."** est un aveu. Tout est conçu au bénéfice de ceux qui sortent déjà de la crise.

Le 6 juillet, nous avions rendez-vous au Centre des Congrès du CNIT (Centre des Nouvelles Industries et Technologies) à la Défense, pour le 4ème et dernier "forum de la croissance", un machin inventé par Olivier Midière, Président de l'ADEN, du Club de l'économie Numérique et de la commission "Economie Numérique" de la CGPME, pour montrer que, non, la crise n'a pas entamé le moral des entrepreneurs. Le programme est alléchant: "un concentré de solutions pour booster votre sortie de crise."

Prouesse architecturale dédiée à l'innovation, le CNIT semble indiqué pour accueillir cette manifestation, placée sous le haut patronage de notre ministre de l'économie, Christine Lagarde, puissance tutélaire discrète, représentée par Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.

8h30
Il n'y a pas foule, la France qui se lève tôt semble être ailleurs. L'ambiance est néanmoins studieuse au sein de l'amphithéâtre Goethe, où une cinquantaine de participants attendent patiemment l'intervention de Madame Idrac.

8h45
Applaudissements du public. La Secrétaire d'Etat prend la parole pour exposer son analyse sur la situation de l'export français. Autour d'elle est rassemblée "l'équipe de France de l'export", avec son chef de file, "mes amis d'OSEO", l'entreprise des entrepreneurs qu'on ne présente plus, entité mi-privée mi-publique notamment chargée de la gestion des fonds européens dédié à l'innovation. Certains caractères chagrins l'accusent d'ailleurs de monopoliser les aides européennes, mais cela est une autre histoire.
Tous sont rassemblés pour nous aider à "booster la croissance vers l'international". L'oratrice, combative, invite "à aller chercher la croissance là ou elle est". On croirait du Chirac dans le texte, "avec les dents" quant elle enchaîne en citant les concurrents de la France : l'Allemagne et l'Italie. Dans la bouche de Madame Idrac, cela donne

"L'objectif est simple, conquérir des parts de marchés à nos concurrents, les Italiens et les Allemands". Et vive l'Europe… La Chine peut dormir sur ses millions d'oreilles.

9h10

Début des ateliers. Des journalistes de BFM et La Tribune (deux medias du groupe de presse d'Alain Weill) animent les débats. On appelle cela "faire des ménages" dans le jargon journalistique. Le Cabinet DELOITTE, spécialisé dans le conseil et l'aide au développement est le premier partenaire à intervenir.

Laurent Halfon, senior Manager DELOITTE, fait partager son expertise en matière de mesures fiscales incitatives. Et ça commence fort : "une véritable usine à gaz". De quoi parle-t-on ? Du financement de l'entreprise, pour lequel "le gouvernement a mis le paquet" selon Laurent Halfon, notamment en "apport en cash".

Par le biais du Crédit Impôt Recherche, le spectateur peut ainsi découvrir l'une des mesures emblématiques du plan de relance initié par le gouvernement.

Une véritable "usine à gaz" donc, selon cet intervenant qui invite à avoir recours à l'assistance de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes pour être conseillé. En effet, la situation peut être "un peu compliquée à gérer, car les montants sont importants", d'où la nécessité de se faire accompagner.

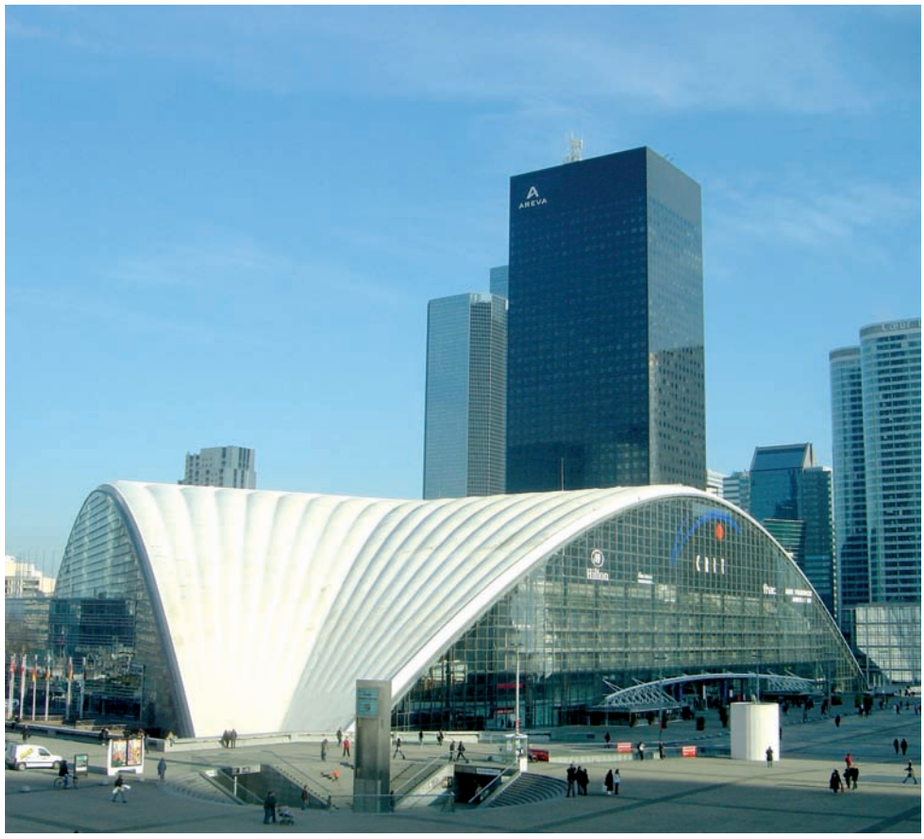

Au final, même avec le guide, difficile de s'y retrouver, mais le Label OSEO peut aider à prouver que l'entreprise est innovante. La plupart des fonds est en effet dédiée à l'innovation et à la recherche.

10h00

OSEO, "notre ami", qui parraine la deuxième table ronde, veut jouer un "rôle clef pour aider à passer le cap de la crise".

Le discours se focalisera autour de ses "3i", innovation, investissement et international. OSEO rappelle qu'elle a soutenu l'initiative de 22000 entreprises, dont 40% ont été sauvées de la crise grâce (en partie) à son initiative. Car OSEO a le pouvoir de se porter garant face aux établissement de crédit et de verser des avances à 0%, remboursables ou non.

Autour de l'organisme, trois entreprises industrielles (il manque donc un 4ei, mais "industrie" est un gros mot en France depuis que Patrick Kron a théorisé l'entreprise sans usine – Belfort – mai 2000), trois entreprises industrielles donc, membres du réseau "OSEO excellence", un label attribué à "2000 entrepreneurs qui vont de l'avant". Chacune d'elle présente successivement son parcours et comment l'intervention providentielle d'OSEO (et des fonds européens sur lesquels on a mis un tampon tricolore) lui a permis d'innover. Ce sont trois exemples parmi 2000 qui auront eu la chance de profiter des 700 millions d'euros que gère OSEO, attribués pour aider à l'innovation et favoriser les projets de R&D. A comparer aux 4 millions de Crédit Impôt Recherche qui, à cette heure, font pâle figure. L'Etat est pauvre, la comparaison est cruelle.

10h45

Enfin un peu de temps pour respirer, l'organisation a su rattraper le retard pris à l'ouverture. C'est l'occasion d'arpenter le salon, son espace innovation. On y découvre une sorte de XBox qui colle aussi les timbres… Elle ne fait pas encore le café.

Intéressés par le cabinet Deloitte, le seul intervenant qui ait prononcé le mot "expert-comptable", nous campons sur le stand avec comme simple question : comment tout ceci peut-il profiter à l'expert-comptable et lui apporter de nouvelles missions ? La réponse d'Emmanuel Miller, Directeur Général délégué de In Extenso pour l'Ile-de-France, est empreinte de réalisme et a le mérite de la franchise : le Forum de la croissance est une opportunité d'image plus que de commercialisation, le monde des experts-comptables étant bien plus sujet à la crise que touché par les solutions ici proposées.

11h00

La Caisse des Dépôts et Consignation est aussi partenaire de l'événement. A l'heure du numérique, elle affiche la nécessité d'être visible sur le Web pour promouvoir de nouvelles offres

Le monde des experts-comptables est bien plus touché par la crise que concerné par les solutions ici proposées…

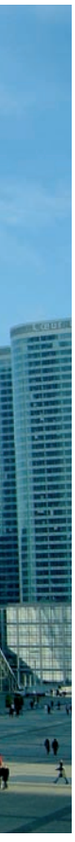

de service. Le développement de la fibre sur le territoire est au coeur des débats et l'on peut suivre l'accélération très rapide de son implantation. La CDC héritée de la Restauration a su évoluer avec son temps. Mais la tâche qui lui a été confiée il y a deux siècles: rétablir la confiance dans les finances publiques, est-ce vraiment dans la fibre qu'elle s'exerce ?

12h00

Vient le tour d'UBIFRANCE, membre de la fameuse "équipe de France de l'export à l'international" de nous exposer sa vision économique. On s'interroge : "exporter à l'international ?". C'est la gaffe inverse de George W. Bush qui disait "de plus en plus, nos importations viennent de l'étranger"… L'orateur doit être fatigué, ou avoir faim. Passons. Le chiffre : les entreprises françaises qui vendent à l'international bénéficient de 50% de développement en plus. Méthode de calcul ? Mystère.
Pour réussir cette aventure internationale, les chambres de commerce du département (nous sommes dans le 92) sont les interlocuteurs privilégiés. En effet les différents partenaires de l'équipe de France (OSEO, UBIFRANCE, COFACE et les CCI) fonctionnent en réseau. De nombreuses aides existent aujourd'hui à destination des PME françaises à l'international : VIE, SIDEX, INNOVEX, Assurance prospection. Le réseau prend en charge de nombreux coûts pour les entreprises innovantes ou cherchant à se développer à l'étranger. Le tout pouvant aller jusqu'à financer 80% du montant du projet en fonction du montage (parfois sous la forme d'avances non remboursables. Bruxelles et l'OMC doivent apprécier).

12h45

La matinée s'achève sur cette pensée étrange qu'une PME ou une TPE (dont le cas ne sera jamais abordé de toute la journée) dont le chiffre d'affaires ne se mesure pas en millions d'euros et qui se contente d'oeuvrer sur le sol français sans révolution technique n'a que peu de chances de bénéficier d'un aide quelconque. Le problème, c'est qu'avec 2 millions 300 000 entreprises artisanales, le gisement d'emplois de ces TPE vaut largement les 3000 emplois créés (ou plutôt déplacés) par Bouygues Telecom à Velizy dans les Yvelines ou les milliers d'emplois annoncés par France Telecom pour pallier à l'environnement déshumanisé de ses plateformes d'appels.

Pire encore, l'empilement de structures plus ou moins "partenaires" de réseaux communautaires, politiques, consulaires, ordinaux, ou d'autres plus opaques, qui sont le squelette et le sang de l'économie française subventionnée, marque le territoire des privilégiés économiques de la République, tissu d'initiés. Le discours des agences de communication masque mal le fait que ce Forum de la croissance vise, au mieux, à convaincre les (peu nombreux) participants que l'Etat intervient en faveur des entreprises en ces moments de crise, mais, plus sincèrement, que l'Etat habille des oripeaux du colloque et de la communication la démission industrielle et intellectuelle des héritiers du capitalisme des années Mitterrand. Pour la profession comptable, rien de bien nouveau ne ressort de ces maigres agapes.
Ah si : l'IFEC, syndicat d'experts-comptables, est présent sur le salon avec sa dernière innovation à destination de la profession; PACIOLI, "un nouveau réseau professionnel on-line ouvert à tous, simple et gratuit, pour développer l'entraide professionnelle, créer des affinités entre les membres, mieux se connaître, vaincre l'isolement". Une sorte de Facebook, à destination des professionnels comptables. Cela va sûrement améliorer le chiffre d'affaires du cabinet.

V. P.

VIRTUALISATION ET DÉMATÉRIALISATION : ENTRE EXPERT ET TIERS DE CONFIANCE

Virtualisation et dématérialisation sont deux concepts qui vont progressivement changer le visage de la comptabilité d'entreprise et du secteur public, mais qui à ce jour ne présentent que peu d'applications au service de la profession comptable.
De plus, ces innovations reposent sur l'introduction d'un nouvel intermédiaire dans les relations, un "tiers de confiance".
L'expert-comptable dans son rôle de partenaire privilégié serait-il en passe d'être détrôné ou peut-il jouer le rôle ?

Après une matinée riche en information sur les (trop ?) nombreuses aides destinées aux entreprises en pleine croissance, l'après-midi du dernier Forum de la croissance sera plus technique.
Au cœur des débats, procédés de virtualisation et de dématérialisation à même de réduire les coûts de fonctionnement au sein de l'entreprise.
La virtualisation consiste à faire fonctionner plusieurs systèmes d'exploitation sur un même ordinateur, créant ainsi plusieurs machines virtuelles sur une unique machine "physique". La dernière innovation en la matière est la technique dite du "cloud computing", traduite par "informatique dans les nuages", en référence au "nuage" qui représente schématiquement Internet .
Présenté par Pierre Olivier Chotard, Directeur Marketing de Salesforce, société pionnière en la matière, le "cloud" permet une gestion totalement externalisée des ressources informatiques. Désormais, programmes et données sont stockés dans le "nuage" et deviennent accessibles depuis n'importe quel terminal informatique.
"Pourquoi les logiciels d'entreprises ne sont-ils pas aussi simples qu'Amazon ?". C'est en ces termes que notre interlocuteur, aux faux airs de Steve Jobs, nous présente le postulat de départ qui a conduit sa société à la "révolution du cloud". Il est vrai qu'une informatique conçue comme un service présente bien des atouts, mais réveille également certains spectres issus de la science-fiction. La simplicité, l'accessibilité, la flexibilité, sans parler de la prévisibilité des coûts sont les qualités majeures d'un tel système, qui s'adapte à la taille et aux besoins de l'entreprise. Mais quid de la sécurité ? On nous la présente comme digne du service bancaire. En 10 ans, une seule panne majeure serait à noter, résolue en moins d'une heure. Seule la réversibilité semble être problématique tant il semble difficile de se passer d'un système aussi addictif que Facebook, qui sert d'ailleurs de modèle au cloud de seconde génération.
Si l'idée semble séduisante, difficile toutefois d'être rassuré de savoir ses ressources informatiques et ses données échapper complètement à la gestion et au contrôle interne de la société.
Même si l'on nous évoque avec force cette notion très virtuelle de "coffre-fort numérique",
la question se pose dans des termes similaires lorsque l'on aborde la question de la dématérialisation.
Deuxième innovation informatique majeure au service de l'entreprise, la dématérialisation consiste à économiser le papier et les frais d'impression de l'entreprise par une gestion totalement numérique des factures, mais aussi, la loi le permet depuis peu, des bulletins de paye. Intégrité, confidentialité, identification, authentification sont les mots-clefs utilisés pour tenter de dissiper tout fantasme, mais bien évidemment, c'est la réduction par 3 ou 4 des coûts d'impressions que retiendront les clients potentiels.

Quand rigueur rime avec vigueur

Le nouveau régime de la France pour une politique de "rilance"

"Le fonctionnement, c'est la rigueur, l'investissement, c'est la vigueur". C'est sur cette formule, à l'image de la politique actuelle du gouvernement, que Patrick Devedjian, ministre chargé du plan de relance, a clôturé la première édition des Forums de la croissance le 6 juillet dernier.

Placée sous le haut patronage de Christine Lagarde, cette manifestation avait des relents de "rilance" et l'occasion était idéale pour tenter d'expliquer le sens de la politique économique de la France. Il est vrai que depuis quelques semaines, le mot qui fait peur semble de "rigueur", même si chacun, à l'exception notable du Premier Ministre, François Fillon, n'ose le prononcer sans l'édulcorer. Le néologisme de Christine Lagarde a, semble-t-il, fait des émules et chacun y va de sa propre rhétorique qui, à défaut d'être pédagogique, semble réveiller les ardeurs les plus poétiques et les délires les plus fous !

"Il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé pour être avare."
Jean de la Bruyère

Après la RILANCE, mariant rigueur et relance, Jean Arthuis, président de la commission des finances du Sénat, s'est construit son CROISEUR, plus combatif, conciliant croissance et rigueur. Certains internautes ironisent déjà en proposant pêle-mêle des SERRURES (pour serrage de ceinture) et autres ECONRI.

Au-delà de ce désordre linguistique apparent, il s'agit bel et bien de la même politique qui est défendue par le gouvernement et la majorité. Un "subtil dosage qui consiste à réduire la dépense publique là où ce sera le moins douloureux pour la perspective de relance de l'activité économique". explique Patrick Devedjian lors du cocktail de clôture du Forum de la croissance le 6 juillet dernier. Un dosage notamment défendu par Christine Lagarde.

Il semblerait que le gouvernement ait quelque difficulté à justifier les exigences de rigueur budgétaire avec les 38 milliards octroyés au plan de relance, chiffre que Patrick Devedjian additionnait fièrement en janvier 2009 aux autres mesures allant dans le même sens pour arriver au chiffre pharaonique de 428 milliards d'euros. Le problème étant les destinataires de ce bel argent. Car une musique, fortement différente du discours, commence à être perçue : une ère d'austérité s'annonce, chacun devant consentir "un certain nombre d'efforts" pour contribuer au redressement des finances publiques. Tout le monde, "au nom de l'exemplarité" devra contribuer à la rigueur exigée par cet "effort de productivité". Retraites, salaires, remplacement des fonctionnaires, "il faudra faire des économies dans tous les secteurs".

En 2008, dans un entretien sur RTL, Patrick Devedjian confiait déjà à Jean-Michel Aphatie : "On économise sur ce qui est improductif et on dépense sur ce qui est nécessaire". Aujourd'hui, dans un amalgame associant productivité et investissement, l'accent de la politique de relance du gouvernement semble bel et bien mis sur tout ce qui peut permettre à la France de renforcer ses finances en s'appuyant sur les entreprises en pleine croissance. Ambiance sur le plan social : la solidarité, improductive par essence, devra attendre des jours meilleurs. Idem pour les entreprises traditionnelles ou artisanales, moins sexy mais fortes pourvoyeuses d'emplois.

Dure réalité que celle de l'économie. A l'heure où le moral des Français est au plus bas, celui des industriels semble au plus haut et l'exemplarité tant vantée ne semble toucher que ceux que la crise affectera durablement dans leur quotidien. Les plus cyniques répondront que ce n'est pas une nouveauté, et la réponse la plus appropriée à la dernière trouvaille du ministère dans cette affaire de rigueur et de vigueur réside peut-être dans ces propos tenus par Jean de la Bruyère dans Caractères : "Il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé pour être avare."

VINCENT PANIGADA

ASPOne.fr

Portail Déclaratif

Véritable guichet unique de télé-déclarations, ASPOne.fr vous permet de télé-transmettre et de suivre de façon simple et sécurisée l'ensemble de vos déclarations fiscales ET sociales (TVA, liasse fiscale, CVAE, DUCS, DADS-U, DUE...).
Avec ASPOne.fr, répondez avec simplicité aux obligations légales de télé-déclarations, bénéficiez de gains de trésorerie et de productivité importants et optez pour la traçabilité des échanges avec les administrations !

Le portail qui vous ouvre toutes les portes

www.ASPOne.fr - contact@asp-one.fr - Tél. : 01.49.09.87.37

tessi
toujours une donnée d'avance